



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Conseil général  
Autorités communales

**PROCES-VERBAL**  
**Plenum CG 11.09.24**

Du 11.09.2024, N°/2021-2024

Lieu : Salle polyvalente de Vollèges  
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président  
Mélanie Mento, Secrétaire  
Emily Vaudan, Membre scrutateur  
Tora Löf, Membre scrutateur

Excusé(s) : Léonard Fellay, Vice-président

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : /

### Ordre du jour

**01. Contrôle des présences**

**02. Approbation – modification de l'ordre du jour**

**03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 juin 2024**

**04. Présentations**

- 01. FMM 2042
- 02. Plan des équipements de Verbier

**05. Décisions**

- 01. Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette
- 02. Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti
- 03. Coefficient d'impôts de 1.0
- 04. Taux d'indexation de 176 %

**06. Intervention**

- 01. Réponse à la motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie »

## 07. Informations

01. Intempéries – coûts et travaux
02. Etat d'avancement avec le Verbier Festival
03. Révision globale du PAZ : Save the date « avis informatif »

## 08. Divers

---

### Résumé des décisions

**Point 05.01** Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette.

Accepté par 47 voix pour et 1 abstention

**Point 05.02** Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti.

Accepté à l'unanimité

**Point 05.03** Coefficient d'impôts de 1.0.

Accepté par 47 voix pour et 1 abstention

**Point 05.04** Taux d'indexation de 176 %.

Accepté par 47 voix pour et 1 abstention

### Résumé des discussions

#### Contrôle des présences

---

Ce soir, 49 conseillers sont présents, 8 sont excusés et 2 sont absents.

#### Approbation - modification de l'ordre du jour

---

L'ordre du jour, avec la suppression du point concernant le crédit pour le chalet Orny, est approuvé.

#### Approbation du procès-verbal du plenum du 19 juin 2024

---

Le procès-verbal du 19 juin 2024 est approuvé, avec 1 abstention.

## Présentations

---

### FMM 2042

Ce point traite de la gestion du retour de la concession hydraulique de Mauvoisin, prévu pour 2042. Christophe Maret fait un point sur les étapes déjà franchies, notamment la création d'une société pour coordonner le projet et l'engagement d'un juriste spécialisé. Il détaille la répartition des forces hydrauliques entre les communes concernées (Val de Bagnes, Sembrancher, etc.) et les implications légales du retour de concession. Des décisions stratégiques, comme la gestion des parts et des infrastructures, devront être prises d'ici 2032, et des discussions sont en cours pour anticiper l'avenir énergétique des communes.

### Plan des équipements de Verbier

Ce point concerne la présentation du plan des équipements de Verbier. Pierre-Yves Gay détaille divers projets, notamment la mise à niveau du centre sportif, le réaménagement de plusieurs places publiques, comme celle de Brunet, et le test de piétonnisation de la rue de Médran. Il évoque également les zones réservées pour les commerces, afin de dynamiser le centre de Verbier. Frédéric Deslarzes s'inquiète du nombre croissant d'agences immobilières, tandis que Samuel Amos félicite le conseil pour l'initiative de piétonnisation, qu'il juge conviviale.

## Décisions

---

### Abrogation du règlement sur le parage prolongé avec vignette

Ce point concerne l'abrogation du règlement sur le parage prolongé avec vignette à Vollèges. Anne Bühler explique que ce règlement, instauré en 2011, n'est plus pertinent après la fusion des communes. Une analyse a montré que des places de stationnement limitées à 48 heures suffiraient aux besoins de la population. Le règlement sera donc abrogé au 31 décembre 2024 et remplacé par une directive temporaire en attendant la mise en place d'un nouveau concept de stationnement à Vollèges.

L'abrogation du règlement sur le parage prolongé avec vignette est acceptée par 47 voix pour et 1 abstention.

### Approbaton du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

Lors de cette séance du Conseil général de Val de Bagnes, le règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti a été discuté. Pierre-Yves Gay a expliqué que l'inventaire des bâtiments historiques, imposé par la loi, vise à préserver le patrimoine architectural des villages. Le règlement prévoit des subventions pour aider à la rénovation des bâtiments classés, avec un budget estimé à 160'000 francs pour 2025. Ce soutien comprend aussi des aides pour les toitures en ardoise, déjà en place. Après discussion, la Commission de Gestion a approuvé le règlement, et il a été adopté à l'unanimité des 48 membres présents.

Le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti est accepté à l'unanimité.

### Coefficient d'impôts de 1.0



Lors de la séance, Bruno Moulin a présenté la fixation des taux d'impôt pour la commune. Il a expliqué que ces taux se composent de deux éléments : le coefficient et l'indexation. Le coefficient, compris entre 1 (le plus favorable) et 1,5 (le moins favorable), sert à calculer l'impôt. Il a souligné que pour maintenir la compétitivité de la commune de Val de Bagnes parmi les plus attractives, il est important de maintenir ce coefficient à 1.

Le coefficient d'impôts de 1.0 est accepté par 47 voix pour et 1 abstention.

#### **Taux d'indexation de 176 %.**

Bruno Moulin a expliqué la nécessité d'ajuster le taux d'indexation des impôts pour la commune de Val de Bagnes, passant de 173 % à 176 %, en réponse à une augmentation de 3 % de l'indice des prix à la consommation. Cette décision, encouragée par un courrier du canton, entraînerait un manque de recettes fiscales d'environ 250'000 à 300'000 francs, permettant aux contribuables de conserver ces montants. La proposition vise à maintenir la commune parmi les plus favorables fiscalement.

Le taux d'indexation de 176% est accepté par 47 voix pour et 1 abstention.

### **Interventions**

---

#### **M01 : Réponse à la motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie »**

Éric Rosset a présenté la réponse à une motion concernant la création d'un règlement relatif aux fonds de soutien dans le domaine de l'énergie. Le règlement, en cours d'approbation avec quelques ajustements mineurs, vise à promouvoir une utilisation efficace de l'énergie, à soutenir des initiatives d'économie d'énergie, et à financer des projets innovants. Le financement sera assuré par un compte dédié aux revenus issus de l'énergie, notamment les bénéfices de la part communale du barrage de Mauvoisin. La Commission de Gestion, représentée par Baptiste Darbellay, a exprimé sa satisfaction quant au règlement, qui soutient la transition énergétique.

### **Informations**

---

#### **Intempéries – coûts et travaux**

Christophe Maret a fait le point sur les conséquences des intempéries depuis le 3 juillet. Il a expliqué que de nombreuses démarches ont été entreprises pour coordonner les efforts avec le canton et la Confédération, notamment en ce qui concerne le financement des réparations. Des informations ont été fournies lors de deux séances, l'une pour le Conseil général et l'autre pour les présidentes de commission. Les intempéries ont impacté divers services communaux, nécessitant la création d'une cellule EMCR pour gérer la crise. Maret Christophe a exprimé sa gratitude envers les collaborateurs et entreprises impliqués dans les travaux de reconstruction, notamment à Lourtier, et a précisé que les décisions étaient prises en concertation avec le canton pour assurer leur validité. Il a ensuite passé la parole à Pierre-Martin et Jérôme pour des détails supplémentaires.

Pierre-Martin Moulin a présenté un état des lieux des travaux suite aux intempéries. Il a détaillé les diverses interventions réalisées depuis le 3 juillet, y compris le curage, les renforcements des digues, et la réorientation des cours d'eau tels que le Fregnoley.



Pierre-Martin Moulin a souligné les efforts pour sécuriser les zones affectées et a montré les progrès à l'aide de drones, mettant en avant des points d'attention comme le renforcement d'une digue et la possibilité d'une passerelle piétonne. Il a également abordé la situation géologique, les mesures de mobilité, et les aspects financiers que Jérôme détaillera ensuite.

Il a mentionné la difficulté de prévoir les dangers exacts en raison des incertitudes actuelles, en s'appuyant sur une "carte des contraintes" pour guider les décisions. Pierre-Martin Moulin a conclu en soulignant que les travaux se poursuivent et que les plans définitifs sont encore en cours de validation, avec une attention particulière à la sécurité et aux besoins de la communauté.

Pierre-Martin a ensuite abordé la mise en œuvre de la clause générale de police, qui repose sur le droit administratif général et la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau. Cette clause permet de contourner certaines procédures normales, comme celles des marchés publics, pour répondre rapidement à des situations urgentes.

Les travaux approuvés comprennent des projets importants tels que la reconstruction de la route du Soleil, la construction d'un pont provisoire, et la mise en place de mesures de protection contre les dangers naturels. La durée des autorisations pour certains travaux a été ajustée en fonction de l'avancement des projets et des besoins spécifiques.

Des études géologiques sont en cours pour mieux comprendre les mouvements d'eau et les risques associés. Le plan de l'État prévoit plusieurs mesures pour améliorer l'accès routier et la sécurité, y compris la construction d'une galerie de protection et la mise en place d'une télécabine provisoire.

Le rapport souligne également les efforts de sécurisation de la route du Soleil et l'importance de maintenir une accessibilité pendant les mois d'hiver. Des plans de secours sont envisagés pour garantir la continuité du ravitaillement et des services essentiels en cas de besoin.

Jérôme Maret a présenté un résumé des investissements du Canton pour faire face aux dégâts causés par les intempéries dans le Val de Bagnes. Un montant total de CHF 20'860'000 a été alloué pour divers projets, incluant des travaux de déblaiement, la réparation des infrastructures routières, et la mise en place de mesures de sécurité. Ce budget sera géré sous le service 791 intempéries, permettant une transparence dans la répartition des coûts.

Il a été précisé que les dépenses supplémentaires doivent être approuvées par le Conseil municipal, mais les dépassements peuvent être couverts en cas d'urgence selon la loi. Les frais seront d'abord pris en charge par des fonds du Canton avant d'être refacturés à la Commune. Les décisions liées à la responsabilité civile et les assurances sont encore en cours d'expertise, ce qui pourrait influencer le financement et les remboursements.

Pierre-Martin Moulin a ensuite abordé des points divers, notamment les progrès sur le plan de remise en état des terrains, l'état d'évacuation du camping, et les efforts en communication pour informer les citoyens. Il a également souligné l'importance des mesures d'endiguement et des expertises en cours pour assurer la sécurité et la reprise rapide des activités.

En conclusion, Christophe Maret a remercié les personnes impliquées pour leur travail et leur soutien durant cette crise, soulignant la complexité et la durée prolongée des efforts nécessaires pour rétablir la situation. Les membres du conseil ont exprimé leur gratitude pour le travail accompli et ont salué les efforts pour éviter de futurs blocages pendant l'hiver.

### **Etat d'avancement avec le Verbier Festival**

Christophe Maret a présenté des informations sur le projet de création d'un centre culturel à Verbier, porté en partie par le Verbier Festival (VF) et en partie par la Commune. La création d'une fondation, impliquant à la fois le VF et la Commune, est prévue pour cet automne. Ce centre culturel aura pour but d'enrichir l'offre culturelle de Verbier tout au long de l'année.

Le projet inclut l'acquisition du bâtiment de La Poste de Verbier pour y établir le centre culturel, avec l'intention de trouver un nouveau lieu pour la Poste. Christophe Maret a précisé que le maintien de la Poste à Verbier reste une priorité et que des solutions sont en cours pour répondre à leurs besoins.

Fanny Vaudan a interrogé sur la localisation et la priorité entre le centre culturel et La Poste, tandis que Marie Oreiller a demandé si les bureaux du Verbier Festival seraient intégrés dans le nouveau centre. Christophe Maret a répondu que des bureaux seraient probablement inclus dans le centre culturel, mais que les détails des avant-projets ne sont pas encore finalisés.

### **Révision globale du PAZ : Save the date « avis informatif »**

Pierre-Yves Gay a présenté un point sur la révision du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ) et du Règlement Communal des Constructions (RCCZ). Il a expliqué que le processus se fait de manière participative, impliquant la population, les groupes d'intérêts, et la commission ad hoc du Conseil général. Actuellement, nous sommes en phase territoriale avec le PAZ, qui devrait se poursuivre jusqu'à fin 2024. Le RCCZ, quant à lui, est en cours de développement et devrait être finalisé d'ici mars 2025.

Pierre-Yves Gay a précisé que le PAZ, incluant des mandats techniques comme le plan des équipements du domaine skiable et les concepts énergétiques et environnementaux, est essentiel pour l'élaboration du RCCZ. Les étapes suivantes incluront une soirée d'information, un avis informatif prévu pour mars 2025, et la soumission de l'avis de principe aux services cantonaux pour août 2025.

### **Divers**

---

Julien Vaudan a annoncé que le Bureau convoquera les présidents de commission pour discuter des indemnités et préparer le rapport de fin de législature. Ce rapport sera présenté au plénum de novembre.

Lionel Saillen a demandé des informations sur la fermeture de l'école de ski "La Fantastique" et son impact sur les opportunités d'emploi pour les jeunes. Christophe Maret a indiqué qu'il n'y avait pas d'informations supplémentaires, mais a suggéré que d'autres écoles de ski pourraient embaucher.

Samuel Amos a questionné sur l'avancement du plan vélo à Curala. Guillaume Colin a précisé qu'un réaménagement temporaire est prévu, mais que les travaux complets pourraient ne pas commencer avant 2025.

Nicolas Egger a souligné le manque d'affichages publics officiels à Verbier. Christophe Maret a expliqué que les affiches doivent passer par le service de la police.

Frédéric Deslarzes a exprimé des préoccupations sur les prix élevés de l'électricité dans la région malgré la participation à un barrage hydroélectrique. Christophe Maret a expliqué que le prix est influencé par plusieurs facteurs, dont les coûts de réseau et les contrats d'achat d'énergie à long terme. Il a mentionné des efforts pour optimiser les tarifs.

---



## PROCES VERBAL :

---

### 01. Contrôle des présences

---

**Vaudan Julien** : Bienvenue, je propose que nous commençons ce plénum du Conseil général Val de Bagnes. Nous commençons par le contrôle des présences.

Le décompte final, avec les retardataires, sera annoncé lors des votes. Actuellement, nous sommes 46.

---

### 02. Approbation – modification de l'ordre du jour

---

**Vaudan Julien** : Nous passons au point 2, approbations - modification de l'ordre du jour. Nous avons une modification de l'ordre du jour. Le point 05.01 crédit d'engagement pour le chalet Orny est retiré.

---

### 03. Approbation du procès-verbal du plénum du 19 juin 2024

---

**Vaudan Julien** : Il y a eu quelques modifications qui ont été demandées par email du procès-verbal du plénum du 19 juin, dont on a tenu compte. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce PV ? Est-ce que des gens ne l'approuveraient pas ? D'éventuelles abstentions ? Il est approuvé avec une abstention.

---

### 04. Présentations

---

#### 01. FMM 2042

---

**Vaudan Julien** : On passe sans autre aux présentations en commençant par les FMM 2042.

**Maret Christophe** : Bonsoir à tout le monde. Aujourd'hui, je désire vous informer sur l'avancement du projet retour de Mauvoisin, retour prévu pour le 1er janvier 2042 ou le 31 décembre 2041.

Etat de la situation, à partir de 2021 on a repris ce dossier, on a fait une analyse des différents éléments qui étaient déjà en notre possession. On a réuni l'ensemble des communes concédantes pour une première séance de coordination. Cela étant, on a essayé d'établir les bases de quelle manière on voulait travailler. En 2023, on a créé une société simple pour le retour de Mauvoisin 2042, que je vais vous expliquer tout à l'heure. On a également engagé un juriste spécialisé dans les retours de concession, Monsieur Bernard Nicoud qui est situé à Martigny. On a aussi établi le premier Copil cette année avec les forces motrices de Mauvoisin, le canton et les communes de Martigny, Sembrancher et Val de Bagnes ainsi que notre juriste. On a tenu le deuxième Copil cette semaine et puis on aura encore une séance avec la commission intercommunale des communes concédantes qui aura lieu cet automne, au mois de novembre.

Qu'est-ce qu'est ce retour de concession ? J'aimerais vous rappeler qu'on est lié à la loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques qui régit l'ensemble des retours de

concession. Le Canton, au travers de cette loi cantonale a le droit d'acquérir 30% de l'aménagement au même titre que les communes.

Pour la répartition des forces hydrauliques à l'échéance du retour de concession qui sera au 31 décembre 2041, la partie mouillée, 80%, revient gratuitement aux communes. Les 20% restant sont la partie sèche qui correspond à tout ce qui est dans les usines et dont on doit déterminer la valeur. On est dans un retour de concession un peu particulier puisque la commune de Val de Bagnes et la commune de Sembrancher n'ont pas la partie mouillée dans ce retour de concession. Il faudra en tenir compte dans les différentes démarches qu'on va faire, surtout à l'établissement de la valeur de cette partie mouillée. Les quatre partenaires sont Val de Bagnes avec 82,24%, Sembrancher avec 6,48%, Bovernier à 3,84% et Martigny-Combe 2,41%.

On a une particularité, la partie de Vollèges est acquise en partie mouillée. Un élément qui est particulier à l'aménagement, la partie de Mauvoisin 2, la surélévation pour laquelle on a l'entier de la partie mouillée gratuitement.

Nous passons aux enjeux principaux. Actuellement, nous récoltons l'ensemble des documents relatifs à ce retour de concession. On va chercher l'ensemble des documents auprès de la Commune, du Canton et de l'exploitant, les mettre ensemble sur une plateforme afin d'établir l'ensemble des documents qui nous permettront ensuite de faire les évaluations et de voir les liens juridiques qu'ils ont entre eux. On voit tout à coup que l'on a deux documents identiques, mais qu'ils n'ont pas la même date. Nous devons aussi nous déterminer sur quel document doit être pris en compte.

Ensuite, une analyse juridique de ces documents devra être réalisée pour voir les points de friction qu'il y a entre certains documents. Il y a également l'interprétation de ces documents. Si on se positionne au moment de l'établissement de la concession, qu'est-ce qui avait été réfléchi ? Autant le document final que ce qui a été projeté au préalable vont être intéressants.

Ensuite, on va s'entendre sur la fixation de la durée de vie et la valeur intrinsèque des aménagements pour établir la valeur de rachat. Cela va être un ping-pong entre l'exploitant et nous. Après, il y a la stratégie aussi de chaque concédant. Est-ce qu'ils voudront reprendre, est-ce qu'ils voudront vendre ce qu'il leur revient ou maintenir et valoriser l'énergie ? Ce sont des choses auxquelles nous devons à certains moments définir.

Aussi, en parallèle du retour de concession, il y a d'autres projets qui se dessinent dans la région de Mauvoisin. Il y a un projet qui serait de relier la Grande Dixence à FMM pour autant que le Gornerli à Zermatt se fasse. Des projets se dessinent avec des investissements qui seront peut-être réalisés avant l'aboutissement de la concession. On doit intégrer ces éléments-là pour bien définir les choses avec l'exploitant.

L'année 2032 est l'une des échéances auxquelles la Commune devra prendre des dispositions stratégiques. Que voudrez-vous faire avec ce bien ? Est-ce que vous voudrez vendre l'énergie ? Est-ce que vous voudrez rester propriétaire ? Derrière cela, des montants devront être engagés. Avant 2032, des étapes doivent être réalisées et vers 2032, vous serez consultés pour définir ce que vous désirerez.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a créé une société simple dont l'objectif est vraiment d'être un véhicule sur lequel on va travailler maintenant pendant 18 ans, sur ce retour de concession. Le but était d'établir quelque chose qui puisse évoluer et être transmis chaque 4 ans à chaque exécutif et d'avoir quelque chose qui soit clair et précis entre les différents concédants.



L'objectif était de créer une personne morale qui puisse contractualiser avec les acteurs externes. On doit donner des mandats, décider certaines choses, notamment comment on veut évoluer. Cette société simple nous permet d'avancer dans ce dossier-là.

Je vais vous présenter ensuite l'organigramme de cette société simple ainsi que la répartition financière. Il a fallu se déterminer comment les coûts qui sont entrepris aux différentes étapes vont être financés. Nous avons dû définir aussi les règles de gouvernance, notamment en matière de prise de décision et intégrer toutes les parties prenantes (les FMM, le Canton, les forces motrices valaisannes et les communes).

Voilà le schéma de l'organisation qui a été établi pour cette société simple. Ce schéma peut évoluer en fonction des différents échanges qu'on peut avoir. C'est un schéma de base, mais, par exemple, lundi nous avons eu une séance et certaines choses vont encore évoluer.

C'est une collaboration dans la durée et qui doit être durable entre les concédants, le canton et le concessionnaire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a des projets qui vont peut-être se réaliser avant le passage de cette concession. Nous devons les intégrer dans ce processus. Nous devons aussi collaborer avec l'exploitant actuel et les différents autres concédants pour pouvoir avancer de manière à analyser tous les éléments qui vont définir ce chemin sur les 18 prochaines années.

La démarche n'a pas du tout pour but actuellement de travailler sur la valorisation financière de l'aménagement. Cet aspect sera entrepris suivant les exigences habituelles de la loi sur les forces hydrauliques. Cette analyse financière intervient, à peu près et selon la loi, 10 ans avant l'aboutissement.

Je suis volontiers à disposition si vous avez des questions et on essaiera de vous informer au fil du temps. C'est un travail sur la durée.

**Vaudan Julien** : Avez-vous des questions ?

**Maret Christophe** : Juste encore pour compléter, c'est un travail qu'on fait avec Olivier Bernard de chez altis puisqu'il est l'un des ingénieurs conseils du retour de Lavey. Actuellement, on s'appuie sur lui pour nous accompagner dans les différentes démarches. Nous devons ensuite mandater d'autres personnes en fonction de l'évolution du dossier et des besoins que l'on aura.

**Tristan Martine** : Dans le cas où on doit racheter des parts à d'autres communes, est-ce que l'on doit prévoir quelque chose, un fonds par exemple ?

**Maret Christophe** : Je pense que l'on est un petit peu tôt pour se dire qu'on va créer un fonds. On va continuer dans les étapes pour voir. Actuellement, on n'a pas la stratégie des autres communes, on ne sait pas si elles veulent se libérer ou pas de ça et toucher du cash ou si elles veulent garder l'énergie. Il y a encore des discussions à avoir avec. Tant qu'on n'aura pas une évaluation du coût des ouvrages, il sera difficile d'établir les montants, qui seront importants. Dans 4 ou 5 ans, on connaîtra déjà certains montants qui seront aussi en fonction de l'évolution du prix de l'énergie. Il y a peut-être des choses qui vont évoluer.

Je pense quand même que dans les 5 ans à venir, il va falloir se poser la question de savoir : est-ce qu'on commence à créer un fonds pour le rachat de la partie mouillée ?

**Vaudan Julien** : N'oubliez pas d'annoncer vos noms et de parler dans le micro. Merci.



**Besson Félix** : Félix Besson. Le canton peut racheter 30%, tout comme la Commune. Qui est prioritaire pour les 30 autres pourcents ?

**Maret Christophe** : Si tu prends à l'échéance, 100% revient au concédant dont 30% vont obligatoirement au Canton qui le donne à FMV et le reste se base sur la même répartition des pourcentages qu'actuellement. Mais les communes peuvent revendre leurs parts, comme l'a fait actuellement le retour de concessions de FMO. C'est les communes qui décident. Les 30% sont de toute façon dues, selon la loi cantonale, au Canton qui le cède après à FMV.

## 02. Plan des équipements de Verbier

---

**Vaudan Julien** : Nous passons au plan des équipements de Verbier.

**Gay Pierre-Yves** : Bonsoir à tous. Vous avez déjà eu en présentation le plan des équipements du Châble lors d'un plenum. Dans la même lignée, nous vous présentons ce soir, en information, le plan des équipements de Verbier et, dans un futur plenum et toujours dans le même esprit, le plan des équipements de Vollèges vous sera présenté. La vue d'ensemble que vous avez à l'écran est celle qui a déjà été présentée à la fin 2022, avec les lignes directrices, avec cet axe principal sur Verbier qui va de Médran à Périn, au centre sportif, en passant par la place centrale avec deux projets qui étaient en discussion à cette période que sont le chalet Orny et la place de l'Ermitage, avec les points d'interrogation que sont toujours le bâtiment de La Poste, dont Christophe parlera plus tard et le cinéma où les réflexions sont toujours en cours et en discussion.

Nous vous présentons le plan actuel avec un point numéro 1, le centre sportif, le bâtiment détente et les aménagements extérieurs. Le travail par rapport à ce bâtiment détente pour la mise à niveau se poursuit depuis ce mois de septembre pour arriver sur le printemps prochain à la première pierre de reconstruction, avec une possibilité de baignade dans ce centre sportif fin 2027 – début 2028.

La phase 3 du centre sportif, qui est représentée par le point numéro 2, est en étude actuellement étant donné qu'elle a été reportée, au niveau des investissements, à la fin de la phase 2.

Le point numéro 3 que vous avez à l'écran est concerné par l'espace Orny, point qui a été retiré ce jour et qui va revenir vers vous d'une manière différente en principe avant la fin de l'année.

Le point numéro 4 est le parking souterrain et la place de l'Ermitage dont le concours a été rendu dernièrement. Nous avons le budget pour aller à l'autorisation de construire étant donné que cette autorisation, par rapport à tous les travaux et au Canton, prendra entre 12 et 18 mois environ.

En point numéro 5, vous avez le réaménagement de la place de Brunet qui, vous en conviendrez, n'est vraiment pas très sexy à l'heure actuelle. Nous avons l'autorisation et le budget pour aller de l'avant avec ce réaménagement. Les travaux sont prévus en principe sur 2025.

Point important aussi par rapport à l'espace public, la priorité donnée aux piétons avec le test de la mise en zone partiellement piétonne de la rue de Médran cet été. Un débriefing est fait, des sondages ont été réalisés avant, pendant et après. Le but est de voir avec les usagers et les entreprises ce qui a ou non convenu, ce que l'on peut faire de plus et ce que l'on doit faire pour avoir plus d'animation.

En bleu, vous avez toute la partie qui a été mise en zone réservée. Le but de cette zone est de pouvoir garder, pour les nouvelles constructions ou pour des rénovations, des rez-

de-chaussée commerciaux actifs dans le centre de Verbier avec des commerces qui s'y développent ou qui y restent dans la mesure du possible.

Le but est d'avoir une vue d'ensemble. On nous a reproché de traiter d'un sujet ou bien d'un autre sans avoir de vue d'ensemble d'une région.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à cette présentation ?

**Vaudan Julien** : Monsieur Deslarzes a levé la main avant.

**Deslarzes Frédéric** : Frédéric Deslarzes. Sur la Rue de la Poste, en bleu sur le plan, il y a bientôt plus d'agences immobilières que de tout autre commerce réuni et il n'y a plus ce côté vie ou animation. On sait très bien qu'il faut vendre un appartement pour être rentable sur l'année, mais, si vous faites le compte, je crois qu'on est à 12 agences sur la rue.

Je ne sais pas si ça rentre dans un cadre de demander de faire autre chose ou si, finalement, les agences immobilières remplissent le job ?

**Gay Pierre-Yves** : C'est une bonne question. C'est aussi une question qu'on s'est posée quand on a débattu de ces zones réservées. On est resté au sens large de commerces, tout en sachant aussi que l'on préfère avoir un restaurant qu'une agence immobilière. Il est vrai que l'on aurait pu être plus restrictifs à ce niveau-là. Je pense que ces zones réservées ont été bien acceptées, à part quelques cas qui sont personnels. On essaye aussi, dans le cadre de ces zones réservées, de trouver des moyens de mettre en avant certains commerces par d'autres mesures. Si le local est un restaurant actuellement et que le propriétaire veut en faire une agence immobilière, comme ce sont deux commerces, il est possible de le faire. Il faut tout de même respecter une certaine surface. Concrètement, on ne peut pas avoir des agences immobilières qui remplissent certaines surfaces.

Par rapport à ça, non seulement le principe est bien accepté, mais les projets qui sont proposés en tiennent compte et les propriétaires jouent le jeu. Certes, ceux qui aimeraient transformer leur commerce en logement ne sont pas forcément d'accord avec cela, mais sur les nouveaux projets, ce principe est intégré.

Mais oui, je suis d'accord, il y a beaucoup d'agence immobilière sur Verbier.

**Vaudan Julien** : Merci. Samuel, tu avais une question.

**Amos Samuel** : Merci. Samuel Amos. Ce n'est pas une question mais une remarque sur la piétonisation de la rue de Médran. Pour l'avoir fréquentée cet été, je voulais vous féliciter pour l'initiative et la mise en place qui a été faite cette année après l'avortement de l'année passée.

Je voulais juste féliciter pour le travail qui avait été fait, c'était assez agréable, assez hybride, assez mixte, assez convivial et je pense qu'il y a certainement des améliorations à faire, mais je voulais féliciter l'Exécutif pour la concrétisation de ce test.

**Gay Pierre-Yves** : Merci. Oui, forcément le but est que ce soit un petit peu plus convivial l'année prochaine.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a une autre remarque ou question ?



---

## 05. Décisions

---

### 01. Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette

---

**Vaudan Julien** : On va passer aux points de décision. Point 1, l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette.

**Bührer Moulin Anne** : Bonsoir à toutes et à tous. La commune de Vollèges avait homologué en 2011 un règlement sur le parcage prolongé avec vignette. Suite à la fusion des communes et pour éviter une inégalité de traitement entre les citoyens, nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs arc afin d'analyser la pertinence de l'abroger ou de l'étendre à l'ensemble des villages.

L'analyse effectuée a démontré que la création de places de parc de stationnement de 48 heures, telles qu'homologuées dans le secteur Bagnes, pourrait répondre aux besoins de la population. Ce règlement n'a donc plus sa raison d'être.

Il peut être abrogé au 31 décembre 2024 et remplacé provisoirement par une directive, le temps de permettre la mise en place du concept de stationnement au centre du village de Vollèges, l'homologation de la nouvelle signalisation ainsi que l'étude et l'aménagement d'un chemin de sécurité entre la place des Posettes et le centre du village.

En conclusion, le Conseil municipal vous propose d'abroger le règlement sur le parcage prolongé avec vignette en vigueur sur le secteur de Vollèges.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions ? Alors, nous passons aux rapports de commission en commençant par la commission sécurité et santé publique.

**Farquet Sarah** : Sarah Farquet pour la commission sécurité et santé publique. Après avoir reçu les explications de la part de notre conseillère Anne Bührer et discuté en séance du 2 septembre 2024, les membres présents de notre commission acceptent à l'unanimité l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette.

**Vaudan Julien** : Merci. La Commission de Gestion.

**Darbellay Baptiste** : L'ancienne commune de Vollèges bénéficiait d'un règlement en lien avec le parcage prolongé avec vignette. Par souci d'égalité de traitement entre les citoyens de la nouvelle commune, le Conseil municipal propose d'instaurer des places de stationnement à maximum 48 heures à Vollèges comme cela existe dans le secteur de Bagnes, en attendant qu'un concept de stationnement soit mis en place pour le centre de village de Vollèges.

Le règlement actuel est remplacé par une directive et les membres de la commission de gestion soutiennent cette démarche et attendent, comme annoncé, une présentation au Conseil général du concept de stationnement et de mobilité, merci.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Il n'y a pas de question ou de remarque ?

Alors, la question qui vous est posée : approuvez-vous l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Il est accepté avec 47 voix pour et une abstention. Merci beaucoup.

**Approuvez-vous l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette ?**  
Le Conseil général accepte, par 47 voix pour et 1 abstention, l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette.



## 02. Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

---

**Vaudan Julien** : Nous passons à l'objet suivant qui concerne le règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti.

**Gay Pierre-Yves** : L'inventaire du patrimoine bâti sur notre commune est certes une obligation légale, on a l'obligation de le faire en parallèle avec notre plan d'aménagement des zones, mais c'est surtout un moyen de sauvegarder ce patrimoine dans nos différents villages et ces différents cachets qui sont importants, que ce soit pour les touristes, mais également pour la qualité de vie que nous avons dans nos différents villages.

L'inventaire est mené au niveau national, régional et local.

Le but est de recenser et de classer les différents bâtiments, de les mettre sous protection dans le cadre du PAZ/RCCZ. Il est clair que ces bâtiments classés ont des contraintes spécifiques pour les rénover. Qui dit contrainte, dit aussi aide qu'apporte la commune en termes de conseil, avec le groupe de travail de la commission du patrimoine bâti, sur les projets et dans le cadre des différentes subventions.

Pourquoi on aide avec ce nouveau règlement ? Dans l'intérêt public à la préservation du patrimoine bâti. C'est une subvention qui est progressive, en fonction du classement et de la valeur historique du bâtiment concerné. C'est une subvention estimée, pour 2025, à 25 dossiers pour un montant d'environ 160'000 francs.

Le chapitre 4 de ce nouveau règlement concerne quelque chose qui est déjà effectif, les couvertures en ardoise. Le seul changement est qu'avant, les subventions des couvertures en ardoise étaient octroyées par voie de directives alors que maintenant, elles sont intégrées dans le présent règlement qui est soumis à validation ce soir. Pour exemple, en 2023, nous avons eu 17 subventions décidées pour un montant d'environ 490'000 francs.

Le principe général de l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti est que c'est une subvention complémentaire aux autres aides communales. Le projet en cours pour la subvention des panneaux photovoltaïques ne fait pas partie de ce règlement. C'est un avenant à une directive qui vient d'être validée par le Conseil municipal et qui viendra vers vous, devant le Conseil général, en principe en fin d'année ou tout début 2025. Il est à noter que des aides cantonales existent pour les bâtiments notés entre 1 et 3, donc les bâtiments hautement protégés.

Qui dit nouveau règlement avec des subventions dit estimation des charges induites par rapport à ce règlement. En moyenne, ces dernières années, on peut compter sur 25 dossiers pour un travail de 8 à 16 heures, ce qui représente une première charge. Plus on avance dans les inventaires du patrimoine, plus il y a de bâtiments classés, ce qui induit une augmentation des différents dossiers. La charge de fonctionnement estimée pour ce règlement est de 0,2 EPT.

J'en ai fini avec ma présentation et suis à disposition si vous avez des questions.

**Darbellay Baptiste** : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Merci pour la présentation, merci également pour la présentation qu'on avait eue au mois d'août à la COGEST.

On y avait justement posé une question sur l'inventaire des villages, quels villages ont été cartographiés. On avait demandé une petite carte des villages pour le plenum. Est-ce que c'est possible de l'envoyer ou d'avoir un lien peut-être sur le site de la commune qu'on puisse savoir quels villages sont inventoriés et quelles zones et bâtiments ?

**Gay Pierre-Yves** : Oui, sans-souci, on a la liste et on vous la fera suivre.

**Vaudan Julien** : Pas d'autres questions ? Alors, on passe au rapport de la commission construction, aménagement du territoire et mobilité.

**Roserens Stéphane** : Stéphane Roserens. Mesdames, messieurs, bonsoir. Après plus d'une année de débat et un report de vote de ce règlement suite aux amendements de l'ATCM lors du plénum du 13 septembre 2023, nous remercions le dicastère qui a entendu la plupart de nos remarques et suggestions, ainsi que pour tout le travail que cela a demandé. Nous saluons la décision du Conseil municipal d'avoir traité séparément le règlement concernant les panneaux solaires et de l'avoir intégré dans le règlement adéquat.

Ce règlement était très important pour notre commission et de nombreuses remarques et contributions ont été transmises par plusieurs conseillers généraux impliqués. Nous les remercions pour le temps et les efforts consacrés au patrimoine bâti ainsi que pour leurs présences en commission afin de débattre de ce sujet pointu.

Nous espérons que ce règlement saura satisfaire tous les professionnels de la branche de la construction qui est d'une grande importance pour le développement de notre commune. La commission propose donc aux membres du Conseil général d'accepter ce nouveau règlement sur le patrimoine bâti, merci.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Commission de Gestion.

**Egger Nicolas** : Nicolas Egger pour la Commission de Gestion. Un projet de règlement avait été proposé au Conseil général lors du plénum du 13 septembre 2023. À ce moment-là, des amendements étaient encore en discussion avec la commission ATCM. Le plénum avait refusé l'entrée en matière à l'unanimité.

Le règlement proposé a pour but d'encourager la rénovation, les transformations, la requalification ou le remplacement des bâtiments existants en s'assurant du respect du patrimoine bâti et de l'identité spécifique des lieux. De plus, une aide pour les toitures en ardoise est apportée. Le coût annuel pour la commune est estimé à 160'000 francs pour 25 demandes. A cela s'ajoute les subventions déjà existantes à ce jour pour les couvertures en ardoise pour environ 480'000 francs par an. De plus, un renforcement du service est nécessaire à hauteur de 0,2 EPT.

Ces aides sont complémentaires à d'autres aides fédérales et cantonales ainsi que d'autres subventions communales pour la rénovation et l'aide au logement.

Cette nouvelle version du règlement tient compte des remarques formulées par la commission ATCM qui donne un préavis favorable à ce règlement. Les membres de la COGEST saluent les efforts fournis par la commune pour la sauvegarde de notre patrimoine. La commission approuve à l'unanimité des membres présents ce nouveau règlement.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. On vous pose la question : approuvez-vous le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Il est accepté à l'unanimité des 48 membres présents.

### **Approuvez-vous le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti ?**

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti.



### 03. Coefficient d'impôts de 1.0

---

**Vaudan Julien** : Nous passons au point suivant, le coefficient d'impôts.

**Moulin Bruno** : Bonsoir. Comme chaque année à la même époque, nous allons fixer les taux d'impôt pour la commune. Ces taux sont composés de deux facteurs, le coefficient et l'indexation.

Le coefficient est le chiffre par lequel est multiplié le calcul de l'impôt. Il est compris entre 1 et 1,5, 1 étant le taux le plus favorable et 1,5 le moins favorable. Pour que la commune de Val de Bagnes reste toujours dans le peloton des communes les plus attractives, nous devons garder ce taux à 1.

**Vaudan Julien** : Tu peux présenter les deux points ensemble.

### 04. Taux d'indexation de 176 %

---

**Moulin Bruno** : On va passer au taux d'indexation qui était de 173% jusqu'à maintenant. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 3% pour l'année. On a reçu un courrier du canton qui nous indiquait qu'on pouvait augmenter l'indexation à 176%, ce qui implique qu'on a un manque de recette fiscale entre 250'000 et 300'000 francs. Ces recettes restent dans la poche des contribuables de Val de Bagnes. Nous proposons d'augmenter ce taux de 173% à 176% pour rester dans les communes les plus favorables fiscalement.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Je propose à la commission contribution, cadastre et population de lire son rapport.

**Amos Guillaume** : Guillaume Amos pour la commission contribution, cadastre et population. Pour être franc, nous n'avons pas fait de commission pour ce sujet.

Par contre, après consultation de mes collègues, je peux vous dire que nous donnons un préavis favorable à ces deux décisions dans la lignée de ce qui avait été fait les autres années puisque cela profite finalement aux contribuables et aux citoyens. Nous suivons l'avis de l'Exécutif, merci.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Commission de Gestion.

**Darbellay Baptiste** : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. On a fait un petit tour d'horizon du Valais pour avoir une comparaison des communes. La COGEST a pris note de la proposition du Conseil municipal de conserver, pour 2025, le coefficient minimal de 1. Dans le Valais romand, les communes d'Hérémence, Trient, Bourg-Saint-Pierre et Finhaut appliquent également ce coefficient minimal. Pour la petite histoire, Bourg-Saint-Pierre a l'indexation un petit peu plus bas. Val de Bagnes est, pour 2024, la commune la plus basse du district.

Cette attractivité ne doit pas être mise en cause. L'indexation du barème d'impôts sur le revenu passant de 173 à 176% permet de compenser les effets de la progression à froid. Les membres de la COGEST approuvent cette indexation ainsi que le maintien du coefficient, merci.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup, je vous propose de voter les deux paramètres ensemble, à moins que quelqu'un veuille que je pose les deux questions, soit le taux d'indexation et le barème. Est-ce que quelqu'un veut voter séparément? Oui, alors on vote séparément.



Première question : approuvez-vous le coefficient d'impôt de 1 ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Le coefficient d'impôt de 1 est accepté avec 47 voix pour et 1 abstention. La deuxième question qui vous est posée : approuvez-vous le taux d'indexation de 176% ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? 1 abstention et 47 acceptations du taux de 176%. Merci beaucoup.

#### **Approuvez-vous le coefficient d'impôts de 1.0 ?**

Le Conseil général accepte, par 47 voix pour et 1 abstention, le coefficient d'impôts de 1.0.

#### **Approuvez-vous le taux d'indexation de 176 % ?**

Le Conseil général accepte, par 47 voix pour et 1 abstention, le taux d'indexation de 176%.

---

## 06. Intervention

---

### 01. Réponse à la motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie »

---

**Vaudan Julien** : Nous passons au point suivant, intervention : réponse à la motion « création d'un règlement relatif aux fonds de soutien au domaine de l'énergie ».

**Rosset Eric** : Bonsoir à tous. Déjà, excusez-nous du retard, il est vrai qu'on aurait dû répondre dans des délais un peu plus acceptables. D'entente avec la motionnaire et les cosignataires, nous avons retardé le point, pour qu'on arrive à la solution qu'on vous présente ce soir, 18 mois à la place de 12 pour vous répondre.

Le règlement est en cours d'approbation. Nous avons reçu les premiers préavis de l'état qui a accepté sur le fond avec 2 ou 3 changements mineurs à apporter. Il vous sera soumis lors du prochain plenum.

Le but est de garantir l'utilisation économe et efficace de l'énergie, faire des soutiens tels que fait dans le passé via des centimes de réduction sur la facture d'électricité, voire d'autres mesures permettant aux citoyens de bénéficier de prestations supplémentaires comme des checks, assumer des crédits complémentaires sur des fonds existants avec les fonds de rénovation et tous ceux liés aux mesures d'économies d'énergie que l'on pourrait utiliser pour les réalimenter, soutenir des projets innovants et particuliers en lien avec des économies d'énergie et financer d'autres projets liés aux économies d'énergie. Le règlement se veut, et on remercie les motionnaires pour cela, assez large. On n'a pas simplement parlé d'électricité au premier sens puisqu'on ne sait pas ce que l'avenir peut nous réserver avec l'hydrogène ou d'autres sources d'énergie. On s'arrête dans le règlement sur le mot énergie plutôt que sur le mot électricité.

Les bénéficiaires sont les consommateurs raccordés au réseau cèdre, les citoyens, les entreprises et les commerces, les porteurs de projets novateurs qu'on a vus avant et la commune elle-même, puisque nous sommes un gros utilisateur des services électriques. Le financement se fera par un compte énergie dans les comptes communaux. Le but est de garder 1 million de francs de bénéfice de l'énergie, donc la valorisation de ce qui nous appartient (les 2,5% du barrage de Mauvoisin, les retours d'EVB,...), dans les comptes communaux et tout le surplus est prévu pour ce fond afin de le réalimenter. Du fonds passé, donc le fonds qu'on utilise jusqu'à maintenant, il restera un solde à l'issue de l'année 2024. Et nous n'alimenterons également pas des attributions volontaires que l'on pourrait faire.

Ce sont les points sur lesquels on a travaillé. Le règlement vous sera soumis au mois de novembre. Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a des questions ?

**Darbellay Baptiste** : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Je voulais simplement remercier Éric et Jérôme par rapport à cette motion pour la façon dont on a travaillé avec Mélanie Mento également. On a eu plusieurs allers-retours en Commission de Gestion et on arrive à un règlement qui satisfait et qui fait du sens aussi pour la Commune, pour les citoyens, et qui va dans le sens de la transition énergétique. Merci.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Il n'y a pas de questions ?

---

## 07. Informations

---

### 01. Intempéries – coûts et travaux

---

**Vaudan Julien** : On passe au point suivant information et on commence par les intempéries.

**Maret Christophe** : Bonsoir, un mot d'introduction pour ce volet intempéries. On aimerait vous présenter ce qui a été fait depuis le 3 juillet de cette année, vous donner quelques informations, notamment sur le financement. On avait réalisé deux séances d'information, une pour l'ensemble du Conseil général et une pour les présidentes de commission. Beaucoup de choses se sont passées depuis le 3 juillet. On a entrepris beaucoup de démarches pour voir avec le canton, voir ce qui pouvait être entrepris, comment on peut être soutenu. Des questions me sont parvenues en disant : qu'est-ce que cela va coûter à la commune de Val de Bagnes ?

Le service de l'agriculture a eu des contacts avec la Confédération pour savoir comment les coûts pouvaient être partagés avec la Confédération et le canton. L'ensemble des services communaux ont été impactés par cet événement. Beaucoup de travail a été réalisé par l'ensemble des dicastères. On parle des écoles, on parle aussi des contributions, on parle de la sécurité.

Ces deux mois ont péjoré l'avancement de certains autres dossiers puisqu'on a dû faire face à cet événement, prendre des dispositions assez rapidement, monter aussi une cellule EMCR cellule qui est toujours en vigueur et qui travaille continuellement jour après jour pour essayer d'apporter des réponses aux questions qui nous sont posées. J'en profite pour remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, qui ont travaillé pour faire face à cette crise, pour nous, cela a vraiment été une crise au niveau de la commune, et aussi l'ensemble des entreprises. On a eu de la chance d'avoir des entreprises très collaboratives, qui ont œuvré pendant 6 jours sur 7 pendant pratiquement deux mois pour essayer de redonner cet accès à Lourtier. Maintenant, on continue, on a un effort qui est donné sur Sarreyer et d'autres mesures que vous avez pu découvrir au travers des clauses de police qui vous sont présentées aussi ce soir.

C'était un travail en lien avec le Canton, puisque chaque décision devait être partagée avec le canton. On ne pouvait pas décider nous seuls de certaines dispositions. Certains trouvaient que l'on ne prenait pas les décisions assez rapidement, mais on doit partager avec le canton pour que les mesures qui sont prises soient couvertes par les autorités supérieures.

Je vais passer le propos à Pierre-Martin puis à Jérôme, pour vous présenter tous ces éléments. Merci beaucoup.



**Moulin Pierre-Martin** : Merci Président. Bonsoir à toutes et tous, c'est un honneur pour moi de m'exprimer devant le plenum du Conseil général pour la première fois, avec une certaine émotion, même si ça fait un peu bizarre de le faire le 11 septembre et de parler de catastrophe. Comme le disait Daniel Picouly, un bon rire ça lave.

Je vous propose le programme suivant pour cette présentation. J'essaierai de traverser les choses assez rapidement, pour certains d'entre vous, des éléments seront relativement redondants, je m'en excuse. Je pense qu'il est important qu'on retrace un petit peu tout ça pour le Conseil général, qui est notre législatif. Donc, on traversera un état de situation générale. Je m'attarderai un petit peu sur les décisions du Conseil d'État des 4 septembre et du 31 juillet sur la clause générale de police pour vous donner un ou deux éléments. Puis je viendrai sur la situation géologique, la mobilité en reprenant un petit peu tous les axes de la commune touchés, où on en est et où on va puis je passerai le propos à Jérôme pour les finances. On finira avec une série de divers et puis bien évidemment si vous avez des questions, on tentera d'y répondre aussi précisément que possible. Rien de tel que se balader un petit peu sur le chantier pour commencer, je vous propose un petit vol en drones qui va passer sur la zone impactée. Je me permettrai de faire un ou deux commentaires ici et là.

On part donc de Champsec et du pont que vous connaissez dorénavant avec toutes ces masses qui ont été accumulées et sorties de la Dranse dans cette zone où des travaux de curage ont été faits depuis le 3 juillet de façon régulière, le camping évacué sur lequel on reviendra tout à l'heure et puis toute cette zone qui a aussi été impactée les premiers jours puisqu'il fallait éviter que les laves partent sur Champsec. On voit ici le nouveau cours que la Dranse a bien voulu prendre et on arrive dans cette zone de la Sasse que vous connaissez aussi, dont on a beaucoup parlé avec les digues de protection qui ont été faites. On voit ici le territoire, l'exploitation de monsieur Lucien Fellay, puis d'autres propriétaires. Ici, il a commencé les travaux de déblaiement de sa bergerie. On pourra aussi l'évoquer éventuellement. On arrive à ce qui a été fait comme gros travaux avec ce fameux dévidoir en aval du pont fusible où le Fregnoley, dorénavant, se jette dans la Dranse et tout ce travail d'endiguement. La nouvelle route que vous connaissez, que vous avez sans doute traversé et le cours du Fregnoley qui a été corrigé. On monte gentiment sur ce cône avec les pelles en action et certains points de détail sur lesquels je reviendrai dans les points d'attention. On monte avec les digues, une double digue si on veut par rapport à la grande qui est ici, qui a été faite pour une deuxième assurance pour le hameau des Epenays.

Je viens sur ces points d'attention que je souhaitais soulever. Le premier est ce fameux virage. On a ce qui fut un jour le pont entre Lourtier et Sarreyer et puis on a ce virage, où on a une immense digue pour sécuriser ce virage du Fregnoley. On voit qu'au fil du temps et des laves qui descendent, la base de cette digue se fait éroder et il faudrait la retravailler un peu. Elle est solide, elle est immense mais les techniciens ont décidé de la renforcer un tout petit peu et d'essayer ici sans trop toucher la route des Chavannes, de casser ce virage et de donner une trajectoire plus directe dans l'entrée du cône de déjection. Voilà pour les travaux qui vont se faire normalement cette semaine, si les conditions météo le permettent. C'est un peu sensible vu le temps qui est annoncé et la surveillance permanente qui doit se faire quand même sur les zones de décrochement.

On a cette route des Chavannes dont on n'a peut-être pas beaucoup parlé jusqu'ici, où on a des agriculteurs de Lourtier qui ont une réalité, beaucoup de terrains de l'autre côté du Fregnoley ou sous Sarreyer. L'idée, une fois qu'on aura le plan définitif d'endiguement et de sécurisation de ce sommet du cône, est aussi de pouvoir remettre éventuellement une passerelle et de reconstituer cette route agricole communal où là on a une



compétence de le faire, pour autant qu'on ait les validations au niveau sécuritaire. On étudiera ça une fois que ce sera terminé. J'ai mis ici une passerelle avec un point d'interrogation, c'est tout nouveau. Depuis deux jours, des citoyens nous ont interpellé en disant : puisque le pont ne peut pas se refaire ici, est-ce qu'on ne pourrait pas mettre une passerelle piétonne pour libérer éventuellement Sarreyer en cas de besoin ? On étudie cette possibilité au niveau technique avant d'aller en parler à nos amis de l'État du Valais, c'est un peu une première qui sort ce soir mais on a ça dans le pipeline des idées et des projets.

Je viens sur cette partie du cours du Fregnoley. Vous l'avez vu depuis quelques jours, il a été redirigé ici vers une espèce de petit slalom qui l'amène sous le pont fusible et pis il s'écoule pour venir se jeter dans la Dranse. Là, vous avez le plan plus ou moins définitif de ce que seront les digues au milieu de ce cône de déjection. Pourquoi ce croisement de digues ? Là, vous avez une digue transversale qui va se situer entre les deux grandes digues latérales. Les machines travaillent énormément ces jours pour créer un vide aussi grand que possible en mettant les matériaux sur les côtés pour créer un grand dépotoir qui sera à même d'accueillir jusqu'à 15'000 m<sup>3</sup> de matériaux en cas de lave. Aujourd'hui, on a des laves, on en a presque tous les 2 - 3 jours ces derniers temps, elles sont bien contrôlées, le système marche, on n'a pas eu de mauvaise surprise. Même si ces digues sont encore en construction, on voit qu'on est à même d'accueillir des laves torrentielles relativement de faible capacité. Là, il y aura un dépotoir d'à peu près 15'000 m<sup>3</sup>. Si ça venait à être complètement rempli par une lave, les laves passeraient dessus, tomberaient dans ce petit dépotoir qui se veut d'une capacité de 5'000 m<sup>3</sup> quand il sera terminé. Et si on avait un gros phénomène et encore plus de laves, ça passerait dessus. Vous voyez, le noyer est toujours là, cet arbre de l'espoir est toujours là, il n'est pas touché encore. Si ça passait par-dessus, ça viendrait dans l'axe du pont fusible. On imagine qu'avec les quantités qui sont bloquées, la probabilité que le pont fusible soit emporté serait relativement faible. Il faudrait vraiment un gros événement. Ce n'est pas dit que ça ne peut pas se passer mais selon les géologues aujourd'hui, on est plutôt dans des phénomènes de petites laves plutôt que d'un gros événement, avec les incertitudes que les saisons de pluie et de printemps amènent.

Si je viens au suivant, pour vous montrer, si vous n'avez jamais vu ce que sont les laves torrentielles actuelles, c'est à peu près ces quantités. C'est du relativement petit matériel chargé de boue et de pierre qui descend, qui prend bien le cheminement qui lui a été fait. Pour rappel, un énorme travail d'empierrement bétonné a été fait, il y a plus de 1'200 m<sup>2</sup> qui ont été construits pour donner un lit qui soit le plus fluide possible et ça passe sous le pont. Je vous montre la sortie de l'autre côté. Vous avez l'entrée dans le pont et la sortie de l'autre côté où ça arrive dans cette immense zone qui est facile à curer au cas où on aurait des accumulations de matériaux qu'il faudrait évacuer avant qu'on ait un problème sur la Dranse au fond.

Je viens sur d'autres points d'attention. On a ce dépotoir aval du pont ici qui est relativement immense. J'ai mis cette zone-là pour vous dire qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui n'est pas encore fixé. Le projet est en cours de validation, en tout cas au niveau de l'État du Valais qui devrait venir nous le proposer la semaine prochaine au niveau communal. Ça doit être une décision du Conseil de valider le cours d'eau définitif. Vous savez tous où passait la Dranse hier, aujourd'hui, elle est là. On attend avec impatience ce projet définitif de l'état pour voir si on peut le valider comme tel. On sait déjà qu'une des idées est de ne pas trop le toucher dans cette zone-là et d'offrir dans la zone de la Sasse une zone un peu plus large pour laisser dériver la Dranse. On sait que sur ce



parcours-là, les spécialistes cours d'eau et aussi l'Office Fédéral de l'environnement, qui sont venus voir cette partie, à part des corrections de largeur, ils ont appelé ça la divagation naturelle de la Dranse et elle est admise ainsi. Donc, ça devrait être plus ou moins le cours définitif.

Là on a deux autres réalités. Même s'il n'y a pas de lave, il y a énormément de matériaux qui sont transportés, soit par le Fregnoley, soit par la Dranse. On a une déclivité relativement faible ici, ce qui nécessite d'avoir souvent des machines pour faire du curage. Quand vous voyez tout ce qui a été sorti dans cette zone, ça vient de ce qui a été curé ici. L'idée du projet définitif de cours d'eau ici est d'essayer d'avoir l'accumulation qui se fasse plutôt ici pour éviter d'impacter les terrains de chaque côté de la Dranse et de pouvoir faire les travaux de curage plutôt dans cette zone. Encore une fois, c'est sous réserve des validations définitives des projets. Le camping, on y reviendra peut-être après, qui est toujours aujourd'hui évacué. Voilà, tout ça, les travaux, les décisions, ce qui est présenté, les incertitudes, ça repose sur ce qu'on appelle aujourd'hui la carte des contraintes. Ce n'est pas possible d'avoir une carte de danger en l'état actuel parce qu'il y a trop d'inconnues, trop d'incertitudes. Les bureaux spécialisés ont rendu cette carte de contrainte sur laquelle tous les spécialistes fondent leur décision. On voit qu'on a trois zones. On a une zone très large, striée, qui a voulu prendre l'entier du périmètre concerné et on a deux zones d'activité élevée, celle-ci concernant le Fregnoley. On voit qu'on a quand même toutes ces parcelles de l'exploitation de monsieur Fellay qui sont dans cette zone élevée. On a cette deuxième zone d'activité élevée potentielle de la Dranse en violet. C'est vrai que la conjonction des deux phénomènes qui pourraient se passer donne aussi une certaine insécurité sur le bas ici qui justifie à elle seule le maintien pour l'instant de l'évacuation du camping. Voilà un petit peu la carte sur laquelle ça se fonde. Il y en a une deuxième, j'y reviendrai après, qui a aussi aidé les ingénieurs au moment de la définition du projet de route définitive à faire des choix et à les proposer.

Je viens sur cette clause générale de police, ce n'est pas à moi de vous faire un cours de droit, je n'en ai pas les capacités, mais on a beaucoup entendu parler de cette clause générale. Elle se fonde, au niveau juridique, sur deux notions principales qui sont le droit administratif général et la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau à l'article 30. Je vous fais grâce de la lecture. J'ai voulu les mettre, comme ça quand vous aurez le support, si vous voulez lire et un petit peu mieux comprendre quelles sont les bases juridiques de cette clause dont on parle encore beaucoup, vous aurez quelques éléments pour vous y référer. Ce qui est important, c'est de définir un lien de causalité entre l'état de fait et les mesures projetées. Dans cette situation qui nous occupe, l'état et les juristes ont décidé que ce lien était sans équivoque et justifiait la clause générale de police. Vous avez peut-être été surpris de ne pas entendre parler un peu plus à l'interne de cette clause générale. Elle nous a échappé aussi, puisque ce sont les services juridiques de l'état qui se sont penchés sur l'admissibilité ou non de cette clause. On a très peu été concerté. On a un découvert nous-mêmes au moment de la décision du Conseil d'État, quels étaient les éléments qui étaient retenus ou pas dans ces clauses. Vous avez ces éléments, qu'est-ce qui doit être conjugué, pour qu'on ait une clause générale. Une des caractéristiques de cette clause, je pense que vous l'avez tous lu, on en a parlé, c'est qu'elle permet d'avoir une exemption au droit des marchés publics et de faire les choses de façon relativement directe. Il y a certains principes : le principe de proportionnalité avec trois caractéristiques qui doivent être remplies.

Si on vient sur la première décision, celle du 31 juillet, c'est peut-être bon de le rappeler, je vous ai mis tous les éléments qui relevaient de ces clauses générales du 31 juillet.



Étaient admis les travaux anticipés sur la route du soleil, on y revient après, avec comme conséquence une expropriation temporaire des terrains nécessaires pour effectuer ces travaux. Une durée maximale, c'est ce qui est intéressant, on avait dû un peu insister. C'est bien parce qu'au début on parlait du pont, Lourtier – Sarreyer qui serait refait dans un temps record, ce n'est plus le cas. On a insisté pour qu'il y ait un lien nécessaire entre ces travaux anticipés qui demeurent que l'expropriation et la mise en état de la route du Soleil pour la circulation toute l'année, soit en tout cas vus pour 2 à 3 ans et que ce soit fait sérieusement et que ce soit lié à la condition de restituer cette route du Soleil une fois que non seulement le pont entre Lourtier Sarreyer soit refait mais aussi qu'on ait un axe définitif entre Champsec et Lourtier. Ce qui a été pris en compte et raison pour laquelle on trouve une durée maximale de 5 ans, ce qui est assez extraordinaire pour quelque chose comme ça. Ils ont validé les ouvrages de protection contre les dangers naturels situés en amont de la route du Soleil pour une durée maximale d'un an. On revient après sur ces travaux qui sont en cours maintenant et qui sont importants. Les travaux anticipés de construction d'un pont provisoire entre Sarreyer et Lourtier. Ils avaient donné une autorisation pour une année mais ils ont, dans la décision du Conseil d'État du 4 septembre, revu la durée, ils l'ont rallongé d'une année sachant qu'aujourd'hui, c'est absolument impossible que ce pont soit rétabli dans un délai d'une année. On a encore les travaux de reconstruction de la route cantonale 93 Châble – Mauvoisin, une année. On reviendra sur ce projet de route définitive. Et les ouvrages de protection contre les dangers naturels, y compris les dépotoirs que je vous ai montré. Tous ces travaux d'endiguement et de sécurisation font aussi partie du périmètre de la clause de police de la décision du 31 juillet. Et le rappelle que cette exécution des travaux est exemptée de la procédure sur les marchés publics.

Si on vient sur la deuxième, celle du 4 septembre, de la semaine passée, le périmètre concerne la modification de la durée pour la reconstitution du pont de Sarreyer, des travaux anticipés pour la construction d'un téléphérique, on y revient après entre Champsec et Sarreyer avec autorisation pour une année, les travaux anticipés de la construction d'une galerie puisque c'est ce choix qui a été fait de route définitive entre Champsec et Lourtier, on y revient dans le détail et les travaux anticipés de construction d'un cheminement piéton communal. Ils ont accepté de mettre ça dans la clause même si c'est un petit peu tiré par les cheveux au niveau juridique. C'était aussi l'idée de pouvoir donner un accès un petit peu plus facilité au niveau sentier pédestre entre la Sasse et les Epenays, sans devoir monter jusqu'au Roset et de rejoindre Lourtier par les hauts. Donc ça, c'est de compétence communale mais ça fait partie de cette décision. J'y reviens aussi après. Je vais revenir sur beaucoup de choses, mais ça ne va pas durer trop long.

Au niveau géologique, vous dire deux mots. Je vous ai mis la photo du 7 août et celle du 9 septembre pour montrer les niches d'arrachement. On constate, si je prends les situations d'aujourd'hui, que toute cette zone dont on parlait depuis sous les Schlérondes, tous ces hectares sont encore en mouvement mais tous les GPS placés montrent une grosse diminution des mouvements. On est à quelques centimètres, voire moins d'un centimètre par jour par rapport à une période où on était à 1 mètre sur certaines zones. Par contre, on s'est aperçu que dans cette fracture, il y a beaucoup plus de mouvements sur les côtés et à l'intérieur avec une ou deux zones, qui ne sont pas sur la photo, un peu plus basses qui ont aussi glissé. C'est de là que partent ces petites laves torrentielles qu'on a assez régulièrement maintenant, qui descendent tout le cours et qui, quelque part, emmènent avec elles tout ce qui glisse dans ce qu'est devenu un peu un canyon de haut en bas et qui font qu'on a ces petites laves torrentielles que vous avez vues tout à l'heure.



Peut-être vous dire que l'État du Valais a pris la décision de faire une étude hydrogéologique sur le bassin versant du torrent du Fregnoley afin de mieux comprendre les mouvements d'eau qu'on a là-haut en période de forte humidité ou même toute l'année, puisqu'on s'aperçoit qu'il y a pas mal de pénétrations dans les roches. Voilà le périmètre de l'étude qui sera confiée au CREALP, donc d'avoir un suivi des débits de certaines sources, analyses physico-chimiques des venues d'eau souterraine et ce traçage. Vous avez tout ça sur la slide, mais vous dire qu'ils vont installer ces instruments avant l'arrivée de la neige, c'est prévu ces prochaines semaines et débiter ces études pour avoir les appareils en place quand on aura ces phénomènes de fonte de neige ou bien de pluie éventuelle cet automne.

C'était aussi une bonne nouvelle pour nous que l'état prenne ça au sérieux, au niveau du bassin versant, et essaie de comprendre ce qui se passe là-haut et pourquoi il y a autant d'eau et où elle va ?

J'ai piqué la présentation de l'État du Valais et du service des routes avec l'autorisation de Vincent Pellissier pour vous présenter la stratégie cantonale et dire un mot sur tous les axes routiers dont on a parlé. L'Etat avait 4 axes principaux : le premier, c'était de redonner l'accès à Lourtier. Ils estiment que c'est fait, depuis le 2 septembre, en tout cas dans une version provisoire. Assurer l'accès hivernal à Sarreyer, c'est en passe de l'être, on reviendra après sur ce qui se fait pour ça. Pérenniser l'accès du Haut val de Bagnes, on reviendra aussi sur le projet définitif dont on a parlé. Et restituer l'accès entre Lourtier et Sarreyer, qui est un petit peu plus problématique aujourd'hui et pour lequel, à l'heure actuelle, il n'y a pas de réelle solution, sinon on parle d'un pont qui ferait plus de 100 mètres.

Voilà un petit peu dans la temporalité ce qu'il y a. Si on revient, la route provision en 2024 est faite, la route du Soleil en train d'être faite, on revient après. Il y a ce fameux chemin hivernal. Je retoucherai un ou 2 mots parce qu'on a aussi une autre idée derrière la tête. Le télécabine provisoire Champsec – Sarreyer. Et, en 2025, est prévu quand même de réussir à faire cette galerie de protection du Fregnoley et des travaux qui ont déjà commencé et qui vont être poursuivis en 2025 puisqu'à la sortie de Lourtier en direction de Sarreyer, il y a un terrain qui glisse. Quelque chose qui doit être refait pour plus de CHF 1 million de travaux qu'on pourrait le voir. Ça montre aussi la volonté de l'Etat de ne pas abandonner la route Lourtier Sarreyer, puisqu'ils vont mettre pas mal d'argent pour refaire ce secteur-là. Le pont Lourtier – Sarreyer qui a été repoussé jusqu'en 2026 en espérant que les études amènent à une solution pérenne assez rapidement.

Si on vient sur la route provisoire Champsec – Lourtier, ouverture le 2 septembre, avec système de surveillance. Les mesures de protection, on en a parlé. Et le remplacement du pont fusible qui, s'il devait sauter, il y en a deux qui sont déjà prêts et leur remplacement a été estimé à 8 à 12 heures de travail. C'est aussi une bonne nouvelle au cas où on avait vraiment un événement majeur. L'étude des variantes de la route pérenne, jusqu'ici c'était provisoire, vous avez pu entendre qu'il y avait eu plusieurs études qui avaient été faites, trois familles de variantes que je vous montre après. Les critères de choix de l'Etat ont porté avant tout sur la sécurité, en deuxième sur le coût où ils ont eu plusieurs projets dont les coûts étaient relativement similaires. Ce n'est pas l'aspect finance qui a joué dans le choix de la solution définitive, c'est plutôt la sécurité, la rapidité de réalisation et la faisabilité technique et l'incidence sur le trafic. C'est le choix en galerie qui a été fait. Ils estiment que d'ici le début ou fin d'hiver 2025, cette galerie devrait être réalisée.

Voilà le plan des projets qui avaient été déterminés par l'Etat, il y avait dans le projet, ce dont on a beaucoup entendu parler et qu'on appelle projet rive gauche. Il y avait trois



variantes sur ce seul itinéraire, puisque la traversée de la zone du camping est un petit peu problématique, ils avaient étudié trois variantes possibles. Vous voyez à l'écran que la 1 passait par là, il y avait une deuxième variante qui est un pont de 100 mètres à peu près ici et là, c'est la variante galerie. Si on prend un après l'autre, voilà la variante rive gauche, où rapidement, les contraintes se sont avérées trop pesantes et trop nombreuses, tant au niveau des autorisations qu'il aurait fallu aller chercher auprès de certaines instances qu'aussi par l'établissement de cette deuxième carte des contraintes qui a montré clairement que le versant ici présentait des dangers de chute de pierre, un risque que les spécialistes n'ont pas voulu prendre par rapport à tout ce qu'il y avait aussi à mettre en place ici au moment où on aurait retrouvé la route en connexion directe avec le cours d'eau.

Il y avait ce projet de pont de 100 mètres ici qui était une variante assez intéressante aux yeux de l'Etat mais qu'ils n'ont pas retenu comme variante privilégiée pour le simple fait que, si on avait des phénomènes fréquents de lave torrentielle, il y aurait un phénomène d'accumulation sous le pont qui aurait un peu compliqué les choses. La variante définitive qui est retenue, vous avez la route aujourd'hui, avec le pont fusible, qui passe et puis légèrement en amont, on nous a dit qu'il y avait aussi un projet aval qu'on n'a pas vu mais la décision est imminente et ça devrait être la version amont qui est retenue, d'une galerie à peu près de 125 mètres mais ils essayent de la raccourcir, qui serait construite. Voilà la coupe de cette galerie, que l'Etat a voulu très confortable puisqu'il y a aussi la réalité des transports lourds qui doivent se faire pour les exploitants hydroélectriques FMM/GD où on doit pouvoir passer du gros tonnage et des transports spéciaux, raison pour laquelle ils ont opté pour une galerie qui est très haute où on aura un trafic bidirectionnel. Ils ont pensé à faire un aménagement de 2 mètres pour la mobilité douce, les piétons et les vélos. Puis cette ouverture et le Fregnoley qui passerait au-dessus. Voilà pour la coupe de cette galerie.

Je viens à la route du Soleil. J'ai complété aujourd'hui parce que j'ai reçu des nouvelles cet après-midi de la part du voyer d'arrondissement. Vous avez entendu que sur cette route du Soleil des travaux de pose d'enrobé qui vont se faire. Il avait été question de le faire de nuit. C'est clairement l'entreprise qui pose l'enrobé qui a refusé de le faire de nuit, ils ont dit : il y a trop de risques sur cette route. Aujourd'hui, avec les purges, il y a quand même des risques de chute de pierre. Travailler de jours par rapport aussi à l'aspect d'étroitesse par endroit et de ce qu'il y a à faire, ils ont refusé de faire ça de nuit, donc ça va se faire de jours, 19 et 20 septembre, puis après le week-end, du 23 au 25. Cinq jours entre 8 heures et 17 heures, la route ne sera pas praticable le week-end des 21 et 22. La route du Diabley, l'état s'est engagé à organiser un trafic alterné avec les Securitas et selon le principe d'essayer de laisser descendre un maximum les gens le matin pour aller au boulot et de favoriser la remontée en fin de journée, mais ce ne sera que sur ces cinq jours, puisqu'après, on devrait pouvoir circuler normalement sur cette route du Soleil.

J'en viens à l'aspect de la sécurisation de cette route du Soleil. C'est une présentation qui a été préparée par l'entreprise MTM Maret Sàrl qui a le mandat de sécurisation de cette route. C'est un énorme travail. J'ai eu le téléphone après-midi, ils en sont à peu près à la moitié. Ils ont fait les zones les plus sensibles, mais il y a énormément de blocs qui bougent, qu'ils jettent en bas. Il y a un travail qui se fait aussi en collaboration avec le triage forestier. Ils ont trouvé que de mettre des arbres en travers dans certains couloirs permettait d'apporter une meilleure stabilité et d'éviter que des pierres descendent. Comme vous pouvez le voir, les affleurements en bord de route seront purgés. Des filets, au besoin, seront posés.



Sur l'ensemble de la route, ils ont divisé en trois zones. Aujourd'hui, ils ont sécurisé la zone 1 et quasiment la moitié de la zone 2. C'étaient les zones les plus sensibles. Ils ont répertorié 8 couloirs principaux qui posent problème et où il y a beaucoup de matériel à déstabiliser ou à faire tomber pour sécuriser un maximum la route. Le géologue cantonal aime à le rappeler, chaque pierre qui est enlevée est un accroissement de la sécurité, même s'il y a beaucoup de matériaux. Par année normale, la Commune évacue à peu près 50 m<sup>3</sup> sur cette route qui tombaient et aujourd'hui, par les travaux de purge, ils ont déjà descendu 250 m<sup>3</sup> de matériaux. La suite des travaux, je vous l'ai mis aussi, vous pourrez le trouver dans la présentation, avec tout ce qui va encore se faire d'ici à la fin de la sécurisation de cette route.

On passe à la télécabine Champsec – Sarreyer, qui fait parler d'elle. Voilà la coupe qui a été dessinée. J'ai appris après-midi par la personne qui s'occupe de ça, ils devraient arriver à supprimer un des pylônes et à faire reposer la ligne uniquement avec une station de départ à Champsec, une station d'arriver sous la route de Sarreyer et un seul pylône pour porter l'installation. Voilà de quoi il s'agit. Par rapport à la carte, ça part dans le secteur à côté de l'usine de Champsec et voilà où ça arrive au niveau de Sarreyer. Quelques détails techniques, en rouge, ce sont les nouvelles du jour. On parlait de 12 minutes mais les techniciens pensent que ça ne prendra pas plus que 4 à 5 minutes pour faire un trajet, ce qui est une bonne nouvelle par rapport au dégagement de la population puisqu'avec une cabine de 8 personnes à 12 minutes, ça faisait un débit qui n'était pas très important. Elle sera montée avant l'hiver.

La route Lourtier Sarreyer, voilà l'état de ce qui était le pont il y a quelques semaines. Aujourd'hui, l'Etat dit clairement qu'ils ont dernièrement pu mettre à la poubelle tous leurs projets et recommencer à 0. Ils ont essayé de faire des forages, de trouver des points d'ancrage pour faire un pont qui aurait été d'une longueur assez conséquente, mais ils n'arrivent pas à trouver un ancrage suffisant. Ils planchent là-dessus pour essayer de trouver des solutions, raison pour laquelle ils se donnent encore une année supplémentaire pour réussir à faire quelque chose. La réalité qu'elle est pile sous la ligne à haute-tension et que ça pose un problème de réalité des matériaux à amener pour le jour où il faudra construire le pont pour réussir à le faire.

Quelques mots sur le chemin hivernal rive gauche. Travaux de compétence communale, un tracé défini. C'est un chemin qui est nouveau et, du coup, dans la clause générale de police, à la fin des événements, soit il devra être régularisé, soit il devra être démonté et restitué à la forêt. Voilà le cheminement de ce sentier, donc il part à la Sasse, il passerait ici pour avoir une passerelle et rejoindre la route vers les Epenays. Pour l'instant, il n'y a pas de décision définitive qui a été prise par le Conseil pour faire ce sentier, tout simplement parce qu'on attend le plan final des cours d'eau pour voir si ce plan peut être exécuté comme il est là ou s'il faut le modifier légèrement par rapport à une zone ou l'autre et le tracé définitif des cours d'eau.

J'ai quand même mis cette carte parce que je vous ai parlé d'une autre idée qu'on avait. On s'est dit que si dans le pire des cas, si le pont fusible venait à sauter et qu'on n'arrivait pas à le rétablir tout de suite parce que le danger était trop élevé, on aurait de nouveau Lourtier, cette fois coupée complètement du monde, puisque, dans les mois hivernaux, on ne peut pas passer par Posodziet. On s'est dit qu'il nous fallait un axe de secours sur lequel on puisse transiter, en tout cas pour du secours, du ravitaillement ou des besoins de première nécessité, raison pour laquelle les bureaux d'ingénieurs ont dessiné ce tracé qui passerait sur les digues de la Sasse avec un pont possible à mettre. Ils ont déjà fait, quasiment finalisé, aussi ces digues-là. On aurait un tracé un petit peu aux mêmes conditions de Posodziet, 4x4, qu'on pourrait entretenir même l'hiver avec la dameuse de



la commune. C'est considéré comme une route de chantier, donc il n'y a pas besoin de 1'000 autorisations. C'est quelque chose qui serait démonté une fois la route définitive en place mais qui pourrait nous donner une sécurité supplémentaire pour avoir un accès au haut de la vallée dans le pire des cas pour l'hiver. J'en ai terminé pour cette partie-là. Je passe la parole à Jérôme pour les aspects financiers et je reviendrai pour quelques divers.

**Maret Jérôme** : Merci, bonsoir à tous. Voici donc la synthèse des montants qui sont investis par le Canton dans la zone de Val de Bagnes liées aux intempéries. La récapitulation a été présentée par Vincent Pellissier à Lourtier, notamment lundi passé. Il commence avec la première ravine sur le domaine de Bonatchiesse. Il a rajouté la ligne Lourtier – Champsec, la route du Soleil, la sécurisation et l'amélioration dont vient de parler de Pierre-Martin, le nouveau pont de Sarreyer, la route Lourtier – Sarreyer sur le glissement de terrain, c'est la partie juste après le village de Lourtier pour ceux qui ont fait du vélo et qui sont descendus sur la droite. Vous vous rendez très vite compte de pourquoi un travail de réflexion est nécessaire. La réflexion de la route Lourtier – Sarreyer dans le secteur de la ravine, les mesures de protection des dangers naturels et la route alternative pérenne, donc la galerie qui est prévue au Fregnoley et également la liaison câblée. Au total, CHF 20'860'000 sont prévus. Je vous rassure, ce n'est pas une demande de crédit complémentaire qui vous est faite à ce niveau-là.

Comment tout va être présenté ? Je reviendrai sur la répartition mathématique de ce montant-là. Mais je reprends ici les différents critères théoriques qui nous ont été donnés. Il y a plusieurs années, lors de la première ravine, la première crue de la Navizence, le Canton avait édité une directive pour présenter les incidences de ces coûts. Aujourd'hui, il a réactivé cette directive et nous demande de présenter de la même manière. Le premier critère qui nous est demandé est de regrouper ces différents coûts qui nous incombent dans un service séparé, le service 791 intempéries qui a été créé à des fins de regrouper ces différents frais d'intempéries qui viennent à charge communale.

La deuxième chose dans ce contexte-là, il est rappelé les différentes règles et usages liés aux décisions qui interviennent dans ces éléments-là. C'est de la compétence du Conseil municipal de décider ces dépenses complémentaires, mais bien sûr que les règles générales de base des compétences du Conseil général s'appliquent également. Par contre, il y a la clause d'urgence dans laquelle ces dépassements de crédits sont admis pour les dépenses urgentes ou fixés par une loi couverte dans le même exercice pour des recettes correspondantes. Ils doivent être soumis à l'autorité compétente, donc à vous, au plus tard lors de la présentation des comptes. Aujourd'hui, je ne peux pas encore vous dire quand est-ce que j'aurai le décompte définitif, mais je peux néanmoins vous présenter les incidences de comment cela va être dans les comptes. Je reprends ici le premier schéma que j'avais présenté à la COGEST aux environs du 20 août.

J'avais fait un premier grand bloc sur les travaux de déblaiement et de remise en état qui doivent être financés à 85% par le fonds secours du canton du Valais.

Le deuxième bloc que j'avais fait, c'était la remise en état des infrastructures routières qui répond à la règle des 70 - 30. Après, il y avait différents éléments qui venaient avec le matériel et l'équipement scolaire pour la réouverture des classes à Lourtier. Il y a les annuités versées aux évacués, les différentes indemnités versées ou qui seront versées aux commerçants et aux sociétés. Les mesures d'accompagnement qu'a pris la commune, les vélos, les lampes, la mobilité, les travaux, etc.

Au niveau des recettes, il y a ce prélèvement qui est fait par le Canton qui doit intervenir dans le fonds de secours. Il y a cette répartition des dépenses qui s'applique pour les



travaux d'entretien. Ce n'est pas 70% pour le Canton et 20% pour la Commune, mais bien les communes qui interviennent. C'est une répartition sur la plupart des communes du Valais, c'est un contre effet de la péréquation et c'est un système assez savant. Je ne sais pas si Jean-Christophe connaît toutes les règles et usages qui s'expliquent pour ventiler ces chiffres-là, mais le tableau fait une page A4 horizontale avec les différents critères et les ventilations de ces différents montants.

Et puis la deuxième chose qui intervient dans cette répartition-là, c'est que cette règle de 70 – 30 devient 75 – 25 dès l'année 2025. Donc les montants que je vous ai montrés tout à l'heure seront répartis en tout cas sur deux, voire trois exercices si ce n'est pas plus. Donc il y a encore cet élément-là qui vient impacter la répartition.

Je reviendrais après sur le dernier point du slide, mais il ressort de la dernière discussion avec Vincent Pellissier que ces montants ne vont pas être payés en brut par la Commune comme c'était pressenti initialement. Aujourd'hui, toutes les factures de déblaiement et de remises en état sont parties au SDANA, service de dangers naturels, qui a lui-même transféré ces factures à Berne pour les premières interventions de la Confédération. Ils viendront, chez nous sur la base d'une refacturation. Le même principe pour la remise en état des infrastructures. C'est directement le service de la mobilité qui a pris en charge les travaux, y compris toutes les mesures annexes. Vincent Pellissier a parlé de facture de GK Sécurité, de plus de 400'000 francs qui ont déjà été faites, par rapport à la sécurisation de la circulation à Champsec et à Posodziet. Ces éléments-là sont pris par la SDM et viendront dans une refacturation des travaux selon la règle que j'ai donnée tout à l'heure. Il reste en fait un dernier élément, j'y viens à l'instant, c'est quid des assurances ?

Je ne veux pas ouvrir le volet technique à ce niveau-là, mais la responsabilité civile qu'on a rencontrée a posé la première question : êtes-vous responsables ou non ?

La réponse est théorique. Si vous êtes responsable, on intervient si vous n'êtes pas responsable, ce n'est pas sûr qu'on intervienne. C'est un peu contradictoire à ce niveau-là, mais c'est quand même un élément qui a été soulevé par l'assurance. Aujourd'hui, une expertise a été demandée, je ne sais pas si elle a été lancée ou pas, mais le choix du partenaire a été fait, pour déterminer si c'est une responsabilité communale ou si les événements découlaient des intempéries au premier sens du terme. C'est un élément qui va influencer le choix. Le deuxième élément, quand j'ai dit : en théorie, ils n'intervenaient pas, il y a quand même un élément qui fait que la responsabilité civile pourrait intervenir. Toutes les mesures que la Commune a prises pour réduire le dommage. C'est un élément sur lequel la responsabilité civile pourrait intervenir. Encore une fois, il faut attendre les issues de l'expertise pour tirer les conséquences par rapport à ça. C'est pour ça que j'ai mis quid des assurances, parce qu'il est difficile aujourd'hui de savoir ce qu'il va ressortir et quels sont les éléments qui seront pris en compte par rapport à ça.

Donc, si je récapitule, les éléments qui sont importants à savoir, c'est que tous les frais à charge communale viendront dans un service séparé pour avoir la meilleure lisibilité, que le détail de ces coûts vous seront présentés au plus tard au moment des comptes pour donner la nature et les composantes de ces rubriques et les autres éléments dépendent de l'issue des mesures qui sont menées maintenant comme notamment l'expertise au niveau de l'assurance.

Voilà pour la présentation des incidences comptables. Je recède le propos à Pierre-Martin.

**Moulin Pierre-Martin** : Merci Jérôme. Rapidement, quelques divers, il y a tellement de choses, je n'espère pas avoir trop oublié de points à la fin de cet exposé. Effectivement, j'ai des collègues qui pourraient parler de façon bien plus précise de certains aspects, mais ils seront à disposition pour répondre aux questions au cas où. Posodziet, l'État a



accepté de garder jusqu'à la fin septembre l'accès au cas où. Il y a 2 jours, un touriste a demandé s'il pouvait toujours passer selon les horaires, on lui a dit que c'était peut-être mieux d'emprunter la route qui était ouverte. D'ici à la fin septembre, normalement, ça sera rendu et puis là, un grand merci à tous ceux qui ont mis leur terrain à disposition pour que cet axe puisse servir. Le plan de remise en état est quelque chose qu'on attend avec impatience. C'est toute cette étude au niveau des digues actuelles, de ce que vous avez vu, des matériaux qui ont été déposés dans les champs, il y a quand même énormément de surfaces qui sont impactées aussi par les coulées, c'est comment on va pouvoir avancer maintenant avec les propriétaires, les exploitants. D'une fois qu'on a ce plan de remise en état, qui va devoir tenir compte de l'endiguement nécessaire pour sécuriser les lieux, et le reste, c'est dans quel délai, comment on va pouvoir rendre les terrains aux propriétaires et exploitants. On sait qu'il y a de l'impatience là-dedans. Il y a une impatience, qui est tout à fait légitime, mais ce n'est pas évident à faire parce que tout ce plan de remise en état doit déjà tenir compte de la future carte de danger et de cet endiguement définitif. Pas mal de spécialistes planchent là-dessus, mais c'est imminent. On devrait le recevoir cette semaine et, sur cette base-là, on va pouvoir avancer.

Je parlais des propriétaires et exploitants. Il y a aujourd'hui le dicastère de l'agriculture ou Fabien qui ont pris contact avec les propriétaires et exploitants. On a planifié une rencontre avec ces personnes au plus tard en octobre, pour essayer d'avancer avec eux par rapport à ce qu'il peut se faire. Tout cela se fait en collaboration avec le service cantonal de l'agriculture et les offices fédéraux concernés. On traitera de la situation générale, sachant qu'on a 3 ou 4 situations particulières assez inquiétantes pour lesquelles on devra rendre des décisions plus rapides pour sauver les exploitants et les exploitations.

Au niveau du camping, je vous ai dit qu'il était toujours évacué. Hier, le Conseil a rendu une décision de maintien de l'évacuation, en tout cas jusqu'à l'édition de la carte définitive des dangers. Aujourd'hui, il est exclu de pouvoir laisser rentrer des personnes dans ce camping. Il y a trop de risques encore. On avait les préavis de tous les services spécialisés de l'État et tout le monde était unanime pour dire que c'est beaucoup trop tôt. On est conscient que ce sont des situations difficiles. Il y a des situations sociales presque alarmantes. Là, on a le dicastère d'Alex Gordio et Bruno qui ont pris ça en main. On essaie de trouver des solutions pour les quelques cas un petit peu désespérés.

Projet cours d'eau, je vous en ai parlé. Expertise RC, merci à Jérôme d'avoir couvert le sujet. C'est un peu compliqué parce qu'il y a pas mal de bureaux d'expertises qui ont refusé de faire l'expertise. On est toujours en recherche d'un bureau qui va dire oui, on espère qu'on ne va pas, comme je l'écrivais ce matin, le chercher au Turkménistan, mais là, on doit faire appel à un bureau hors canton parce qu'il y a trop d'intérêts en jeu et effectivement, c'est une expertise qui est, pour nous, super importante. Elle est essentielle même, parce que comme l'a dit Jérôme, c'est sur cette base-là, ces résultats d'expertise, qu'on verra certaines questions de responsabilité qui seront résolues. On pourra aussi avancer dans certains volets de résolution de cet événement quand on aura cette expertise en main. Espérons qu'elle se fasse assez vite. Pour se donner les chances d'avoir une expertise qui ne soit pas contestée, on s'est mis aussi en lien avec les personnes qui, potentiellement, pourraient avoir des griefs contre la Commune au niveau de ce qui s'est passé pour s'accorder sur le cahier des charges qu'on va donner à l'expert de manière que, une fois les conclusions rendues, on puisse minimiser l'éventualité d'un recours et d'une demande de contre-expertise.



Au niveau de l'information et communication, j'ai mis un point, Antoine ne voulait pas trop parler, mais merci Antoine qui a fait énormément pour ça. Vous avez pu voir passer toutes ces informations qui ont été données et puis l'encouragement pour tout un chacun de s'inscrire sur le SMS de la Commune afin de recevoir un maximum d'informations. On a essayé de faire les choses de façon globale, mais des fois aussi ciblées par village en fonction de ce qu'il devait se donner et qui devra se donner.

Il y a un gros travail interne qui se fait, je crois que le Président l'a mentionné en introduction, sous la houlette de Louis-Ernest et de la sécurité, pour prévoir quel scénario on pourrait avoir en face de nous dans les mois qui viennent et essayer de dégager toujours ces schémas de ce qui pourrait arriver de pire pour qu'on soit prêt, sachant que de ce qu'on a vécu des deux mois qui se sont passés, on a beaucoup appris et ça nous permet aussi de poser des scénarios sur le futur, si on a des problèmes cet automne ou cet hiver afin de réagir au plus vite et de la meilleure des manières. Donc là tous les dicastères sont relativement impliqués.

C'est-ce qui me donne le dernier point, et je l'avais dit dans certaines séances, qu'on était passé d'une gestion de crise à une gestion plus régaliennne de l'événement, où chaque dicastère a aussi son volet de responsabilité par rapport aux tâches à faire. On essaie de mener ça de façon assez régulière pour trouver les réponses et avoir les meilleures réponses possibles pour tout le monde.

C'est un truc énorme, c'est un événement dans lequel il y a énormément, on le disait, d'incertitude. L'incertitude demeure parce qu'elle est dans la montagne et, en fonction de ça, il faut faire avec et essayer de trouver les meilleures solutions à tous les problèmes. On peut saluer la collaboration, comme le disait le Président, qu'on a avec l'État parce que, sans eux, on ne peut pas grand-chose non plus, ils nous apportent leur expertise et des solutions aussi bien juridiques que pratiques.

Si vous avez des questions, encore une fois, je suis entouré de gens bien plus capables que moi pour répondre à certains domaines, mais je voulais vous faire cette présentation générale de tout cet événement.

Je ne peux pas ne pas vous montrer ces deux dernières photos qui ont été faites par des gens à qui on doit un immense merci pour tout ce qui a été fait, parce que vous qui êtes passés au milieu du cône, vous avez vu à quel point on est petit par rapport à tous ces éléments qui sont descendus et potentiellement à tout ce qui peut descendre. Donc merci aux machinistes qui ont fait un travail assez extraordinaire.

**Maret Christophe** : Avant de passer aux questions, vous avez pu constater l'immense travail qui a été réalisé et je pense aussi ce soir que nous pouvons avoir une pensée pour toutes ces personnes qui ont été touchées. C'est vrai que quand vous êtes coupés du monde pendant deux mois, c'est une situation qui est difficile à vivre. Pour nous, c'était aussi compliqué parce qu'on ne pouvait pas donner des réponses à toutes les questions qui nous étaient posées, on ne pouvait pas répondre au lendemain parce qu'on ne savait pas, on était aussi dans l'incertitude comme ces personnes-là. Je crois qu'on a de la chance d'avoir des citoyennes et citoyens qui ont pu comprendre cette situation, qui ont accepté. On a essayé de faire au maximum pour apporter les réponses. Ça ne se passe pas toujours dans le temps qui auraient été voulus, mais je crois qu'on a pu faire face. J'aimerais aussi remercier le coordinateur, je ne sais pas comment je peux l'appeler, mais Pierre-Martin parce que, pendant deux mois, il a suivi cet événement vraiment majeur de notre Commune.

Je l'ai dit, on a eu la débâcle du Giétroz, je crois que la débâcle du Fregnoley est à peu près pareil et cet événement-là va se poursuivre dans le temps.

Donc, il va falloir continuer à avoir de l'énergie pour le mener à bien. C'est un long travail qui va se poursuivre pendant en tout cas deux ans pour avoir un accès à Sarreyer qui soit une situation sécuritaire. On a toujours voulu la sécurité au-devant de chaque chose, les machinistes ont travaillé sous cet immense couloir, il fallait oser. On a mis les moyens, on n'a pas eu d'accident et on ira jusqu'au bout, mais il faut à tout prix maintenir cette situation.

Merci beaucoup à Pierre-Martin.

Si vous avez des questions, je laisserai les spécialistes.

**Vaudan Julien** : Oui, Gérald.

**Maret Gérald** : Je voulais juste profiter de remercier Pierre-Martin aussi, tout le Conseil communal, pour le travail qui a été fait. C'est vrai qu'on a aussi challengé pas mal en haut parce qu'on avait beaucoup de demandes, ce n'était pas facile à vivre deux mois comme ça, coupé, avec plein de problèmes de mobilité, d'enfants, de plein de choses. Merci pour ce qui a été fait et on est content d'avoir enfin un plan B pour ne pas être bloqué l'hiver, parce que c'est un gros souci qu'on avait de retourner être bloqué en hiver, sans accès. Donc merci beaucoup.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autre question ?

## 02. Etat d'avancement avec le Verbier Festival

---

**Vaudan Julien** : Je propose de passer au point suivant.

**Maret Christophe** : J'aimerais ce soir vous donner quelques informations liées au Verbier Festival.

Certains d'entre vous l'ont peut-être déjà entendu, le Verbier Festival a pour projet de réaliser un centre culturel à Verbier. C'est un projet qui date déjà d'une à deux années. L'objectif est de réaliser un centre culturel sur une situation pérenne sur toute l'année à Verbier.

Ce projet a avancé, la création d'une fondation devrait se réaliser cet automne. Elle sera pour moitié au Verbier Festival et pour moitié à la Commune. Ensuite, l'objectif est de réaliser un centre culturel qui soit une situation pérenne mais qui sera entièrement dans les mains de cette fondation. Ça veut dire que la responsabilité de la construction, de l'exploitation, de la vie de ce centre culturel se fera à travers cette fondation. Les différents services de la Commune se sont associés au VF pour participer à la réalisation en termes d'exploitation et non pas financièrement. L'objectif est que le VF fasse vivre ce bâtiment ou ce centre culturel à Verbier et apporter une offre différente afin de couvrir les quatre-saisons de la station. On en est au début de cette histoire, elle est un peu plus réaliste qu'avant et les choses avancent.

Pour rappel, dans la fondation du Verbier Festival, vous avez votre président, Julien Vaudan, vous avez Vincent Michellod, notre vice-président, Jean-Baptiste Vaudan et moi-même.

On vous informera dès qu'on aura avancé un peu plus mais je voulais vous faire part de l'avancement de ce dossier, puisque cet été la presse a annoncé certaines choses.

Je suis à disposition s'il y a des questions.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions ?



**Vaudan Fanny** : Fanny Vaudan, je voulais juste savoir si un lieu a été choisi et si la commune participera ?

**Maret Christophe** : Un lieu a été identifié. Depuis quelques temps déjà, nous avons des échanges avec la Poste pour acquérir le bâtiment de La Poste de Verbier et de la resituer ailleurs. Ce lieu est central et idéal pour le projet.

Avant d’approcher La Poste, on a fait des études sur la faisabilité de créer ce lieu culturel à cet endroit-là, pour voir si le programme qui a été réfléchi et pensé par le Verbier Festival, pouvait s’insérer dans ce lieu. Des discussions avec La Poste ont été entreprises.

**Vaudan Fanny** : Et où irait La Poste ?

**Maret Christophe** : On doit trouver un nouveau lieu pour la Poste. Ils nous ont transmis la liste de leurs besoins. Il y a des possibilités dans certains endroits. Rien n’est défini, on en est aux prémices de ce projet.

**Vaudan Fanny** : L’idée n’est pas de faire passer un centre culturel avant la Poste de Verbier ? Vous allez quand même prioriser le fait de garder La Poste à Verbier plutôt que le centre culturel ?

**Maret Christophe** : Il y a quatre ans, nous nous sommes battus pour garder la Poste à Verbier, on va continuer de lutter pour la garder, mais si on lit l’actualité ces jours-ci, il faut être méfiants. L’objectif est de maintenir la Poste dans un autre lieu qui corresponde aussi à leurs besoins.

**Vaudan Julien** : Marie, tu as une question ?

**Oreiller Marie** : Marie Oreiller. Je voulais savoir si, dans ce nouveau concept, les bureaux du Verbier Festival seront sur la commune de Val de Bagnes cette fois ?

**Maret Christophe** : Je pense qu’à travers ce bâtiment-là, des surfaces seront dédiées à des bureaux. Au niveau des avant-projets, tout n’a pas été défini, mais ce serait une bonne opportunité de pouvoir avoir des bureaux ici puisque ce centre culturel devrait fonctionner toute l’année.

### **03. Révision globale du PAZ : Save the date « avis informatif »**

---

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Encore un point sur le PAZ.

**Gay Pierre-Yves** : Pour cette situation sur le PAZ/RCCZ, je vais faire assez court. Notre révision du plan d’aménagement des zones et du règlement communal des constructions, on a choisi l’option de le travailler de manière participative, que ce soit avec la population, les groupes d’intérêts, les faïtières et la commission ad hoc du Conseil général. Nous voulons travailler dans la qualité, ce qui demande des ressources et du temps, d’où la raison du report de l’avis informatif.

Jusqu’à fin 2023, nous avons travaillé les options stratégiques, les analyses et réflexions globales. Maintenant, nous sommes en phase territoriale. Nous travaillons sur le projet du PAZ lui-même et nous allons arriver en 2025 - 2026 dans les différentes phases de validation.

On travaille avec le participatifs, ce qui donne des retours et alimente nos réflexions par rapport au PAZ, mais il y a également tous les aspects de mandats techniques qui sont

demandés pour alimenter ce PAZ. Ces mandats sont, par exemple, le plan des équipements du domaine skiable, le concept nature et paysage, les planifications énergétiques, les zones de danger, etc.

En résumé, nous en sommes à l'établissement du PAZ, au projet de territoire. En sujet 2, nous allons établir notre règlement communal des constructions en se basant sur l'établissement du PAZ, nous ne pouvons pas avancer le RCCZ sans avoir les données de base de notre plan d'aménagement des zones, pour arriver en phase 3 à ce fameux avis informatif et en phase 4 de le déposer aux services cantonaux pour avis de principe. Il est à savoir qu'à chaque étape, la commission ad hoc du PAZ est impliquée.

Au niveau de la temporalité, l'établissement du PAZ, comme dit avant, dure de novembre 2023 à fin de l'année 2024. L'établissement du RCCZ a débuté en août 2024 pour déboucher en mars 2025. Va également arriver une soirée d'information et l'avis informatif qui, je le rappelle, est la seule obligation légale par rapport à une révision du plan d'aménagement des zones envers la population. Cet avis était prévu au mois de novembre. Il a décalé de quelques mois, pour être au mois de mars 2025 pour arriver sur le mois d'août 2025 à déposer un avis de principe dans les services cantonaux pour attendre les retours et aller dans les phases d'autorisation de mise à l'enquête.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ce point de situation concernant le plan d'aménagement des zones et RCCZ ?

**Vaudan Julien** : Avez-vous des questions ?

---

## 08. Divers

---

**Vaudan Julien** : Nous passons aux divers.

**Maret Christophe** : J'aimerais juste revenir sur le centre culturel de Verbier. On en est aux discussions avec La Poste. Ce n'est pas demain matin que tout va changer. Si la solution ne se dessine pas comme elle devrait se dessiner, on cherchera d'autres alternatives.

Je vous laisse prendre connaissance de cette présentation, pour vous inciter à participer, le mardi 25 septembre à la salle communale à Saint-Marc, à une soirée sur le changement en marche à Val de Bagnes. Je vous laisse lire l'intitulé et le déroulement de la soirée. Je vous invite toutes et tous à participer à cette soirée sur la durabilité et différents éléments qui peuvent apporter des solutions à nos citoyennes et citoyens.

**Vaudan Julien** : Merci beaucoup. Le Bureau a un point dans les divers. Nous allons convoquer les présidents de commission afin, entre autres, de discuter des fameuses indemnités que l'on va qu'on va vous présenter d'ici la fin de l'année de manière à pouvoir clore ce chapitre.

Il s'agit de préparer le rapport de fin de législature. Pour chaque commission, ce rapport est prévu pour le plenum du mois de novembre puisque le plénum du mois de décembre sera déjà bien occupé par les budgets. On en discutera lors de la séance avec les présidents pour voir ce qui est le plus réaliste, de manière à- ne pas trop charger la barque. C'est tout de notre côté dans les divers. Est-ce qu'il y a autre chose ? Lionel.

**Saillen Lionel** : Lionel Saillen. La neige arrive, il y a 12 écoles de ski à Verbier. J'ai entendu parler de la fantastique qui cessait son activité. Avez-vous des nouvelles à ce propos ?



**Maret Christophe** : La fantastique a terminé son activité ici. Qu'attends-tu de plus comme information ?

**Sailien Lionel** : C'était en lien avec les personnes qui travaillaient au sein de cette école. On a des locaux, peut-être des étudiants, des jeunes qui avaient des opportunités d'avoir une occupation hivernale. Est-ce qu'un lien sera effectué pour les insérer auprès d'autres écoles ?

**Maret Christophe** : On n'en sait pas de plus. C'est une société qui a terminé son activité, je crois qu'elle avait quelques soucis. Je pense qu'il y a assez d'autres écoles que les jeunes peuvent rejoindre, pour avoir d'autres opportunités.

**Vaudan Julien** : Merci, Samuel.

**Amos Samuel** : Samuel Amos. J'ai une question, on nous avait parlé lors de séances de commission et autres, d'un plan vélo sur la zone de Curala à la gare. Je voulais savoir où ça en était.

**Gay Pierre-Yves** : Effectivement, il y a un plan, un concept de flux de personnes et vélo qui est prévu sur Curala. Je me tourne vers Guillaume Colin, il sera plus à même que moi pour répondre précisément là où nous en sommes.

**Colin Guillaume** : Guillaume Colin. On a prévu un réaménagement temporaire de la zone Curala, notamment de la sortie de la gare pour mieux gérer les flux vélo mais aussi les flux des skieurs qui font la file en hiver et également la zone devant les bus pour avoir un meilleur confort des utilisateurs sur ce secteur-là sans attendre le projet de réaménagement global du secteur Curala.

Pour cet hiver, ce ne sera vraisemblablement pas possible puisqu'une mise à l'enquête publique doit être faite du projet avec les droits d'opposition, des tiers, etc. On sera certainement pour des travaux 2025.

**Amos Samuel** : Cela fait deux hivers que l'on remarque un manque de place à vélo. On arrivera au 24 décembre et ce sera de nouveau complet. Il y a eu un rac en vélo en plus depuis les dernières interventions mais cela reste un problème récurrent.

**Vaudan Julien** : Merci. Autre chose dans les divers ?

**Egger Nicolas** : Nicolas Egger. Ma question est sur les affichages publics officiels. Aujourd'hui, dans la station de Verbier, je n'ai pas trouvé un seul affichage public officiel sur lequel on peut lire les informations de la commune, mais aussi déposer des annonces. J'en ai trouvé trois à Verbier villages, sur des anciennes granges.

Je me suis posé la question si c'est depuis que les cabanons ont disparu au profit des Moloks que ces affichages publics ne sont plus en place. Peut-être n'ai-je pas ouvert les yeux correctement sur Verbier station, mais je pense que, notamment pour les personnes les plus âgées qui ne sont pas forcément sur les réseaux sociaux, c'est un moyen pour la commune de communiquer avec eux, merci.

**Maret Christophe** : On a réglementé les affichoirs publics, ce qui veut dire que vous devez passer par la commune, par le service de la police pour mettre les affiches que vous voulez aux affichoirs publics. On a mis de l'ordre, il y a déjà 2 - 3 ans, parce qu'on avait des affichoirs un peu dans tous les, dans tous les villages, sur toutes Les Granges.

On a voulu réglementer ça. Il faut passer par le service de la police qui, une fois par semaine, met en place les affiches nécessaires.

**Oreiller Marie** : A Verbier il y en a un et il est à Verbier village. C'est le seul.

**Maret Christophe** : On prend note et on fera compléter.

**Vaudan Julien** : Merci. Encore M. Deslarzes qui aimerait s'exprimer.

**Deslarzes Frédéric** : Ma question porte sur les prix de l'électricité. La dernière fois que j'ai posé la question de pourquoi cela ne baisse pas, comme on en a beaucoup, on me dit que c'est le marché qui est régulé par le marché international de l'électricité. Je suis allé fouiller quand même un peu sur le site de la Confédération. Il y a des disparités du simple au quadruple en Suisse. En Valais, Val de Bagnes fait partie des 8 communes les plus chères, les seules qui sont dans le orange à plus 5%, voire plus 15%. Des communes sont à 9 centimes du kilowatt en Valais. On a un barrage dans lequel on est actionnaire à 2,5%, ce qui représente sur 1 milliard de kilowatts 25 millions, ce qui fait un cinquième de la consommation totale de la commune.

Je me pose juste la question de me dire, est-ce que cela ne peut pas profiter aux citoyens ? On est quand même chers. Si je prends la carte de la Suisse, on est plus cher que tout le canton de Genève. Pas une commune à Genève n'est plus chère que nous, alors qu'on est en partie actionnaire d'un barrage.

Je me pose la question à quand ça profite aux citoyens qui paient déjà tout cher, notamment la prochaine augmentation qui n'a rien à voir directement mais qui fait que l'ensemble du pouvoir d'achat baisse, les assurances-maladies vont encore prendre 5% ou 6% l'année prochaine. Est-ce que la Commune n'a pas un moyen, en tant que l'actionnaire principal d'altis, de faire quelque chose ou pas ?

**Maret Christophe** : Le prix de votre de facture n'est pas déterminé par Altis, mais c'est Sèdre SA qui établit le prix de l'énergie. Il est établi en fonction des coûts qu'on a sur le réseau.

On n'est pas concentré comme on peut l'être à Genève. Il faut savoir qu'on achète trois ans à l'avance à peu près notre énergie. Elle est aussi liée à ce prix d'achat qui a été fait, il y a deux ans en arrière maintenant, puisque maintenant elle a baissé un petit peu. Il faut savoir aussi qu'on fait un rabais sur votre facture d'énergie qui n'apparaît pas sur cette tarification que vous avez là. Il y a beaucoup d'éléments qui rentrent dans le prix l'énergie. On cherche des optimisations, mais je crois qu'on ne peut pas comparer avec Gondo, qui a une usine dans le village et qui est un 9 centimes le KWH. C'est un cas particulier. On cherche aussi des efficacités, mais on a perdu 15% de consommation d'énergie parce que le photovoltaïque ne contribue pas à notre réseau. Notre réseau a moins de KWH qui transite, mais le prix de nos installations est toujours le même.

C'est compliqué, je pourrai rester des heures à vous expliquer cela. On fait des efforts sur le tarif parce qu'il devrait être encore plus haut que ça. La proposition qui vous a été soumise ce soir va vous aider à faire baisser encore plus cette facture d'électricité.



On pourrait encore en discuter pour savoir pourquoi on est plus cher, mais il y a beaucoup d'éléments dans la facture, il n'y a pas uniquement de l'énergie, qui intègrent le prix final de votre facture d'électricité.



**Vaudan Julien** : Merci, je propose qu'on discute du prix de l'électricité et de la progression à froid pour ceux qui ont compris comment ça fonctionne à la sortie, s'il n'y a plus rien dans les divers. Je vous rappelle que le prochain plenum est le 20 novembre 2024 à la salle polyvalente de Verbier. Je lève la séance, merci beaucoup.

La séance est levée à 21h43

**Pour le Conseil général :**

	
Julien Vaudan Président	Mélanie Mento Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
  2. Présentation complète
  3. Messages de la municipalité
  4. Réponse à la motion M01
  5. Plan sur l'avancement des inventaires du patrimoine bâti
  6. Rapports

## Plénum du 11.09.2024

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand		1			Monsieur	Frossard	Alain	1		
Monsieur	Alter	François		1			Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Jaillet	Constance		1	
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Leijonhufvud	Ebba	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël			1		Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Berset	Laurent	1				Madame	Löf	Tora	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Lovey	Véronique	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Mento	Mélanie	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Michellod	Patrick		1	
Madame	Chevrier	Célia	1				Madame	Morand	Sylvain	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Monsieur	Corthay	Anthony		1			Madame	Oreiller	Marie	1		
Madame	Daragon	Leyla		1			Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Perraudin	Florian	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Madame	Picchio	Pauline	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Rosoz	Sébastien			1
Madame	Egger	Caroline	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Farquet	Claude	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Favre	Aurélie	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Fellay	Léonard		1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Simon	1				Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1				Centre - JFCS - Céline Del Sordo					

24 5 1

25 3 1

Démissionnaires

49 8 2 59

Centre - JFCS - Céline Del Sordo

83%





COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

---

# Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

**Salle polyvalente de Vollèges**

**Mercredi 11 septembre 2024, 19h30**

*Réseau Wifi : Val de Bagnes Invite  
Authentification via n° de téléphone privé*



Val de Bagnes  
référence énergétique

## Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation – modification de l’ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 19 juin 2024**
4. **Présentations**
  1. FMM 2042
  2. Plan des équipements de Verbier
5. **Décisions**
  1. Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette
  2. Approbation du nouveau règlement pour l’encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti
  3. Coefficient d’impôts de 1.0
  4. Taux d’indexation de 176 %
6. **Intervention**
  1. Réponse à la motion « Création d’un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l’énergie »
7. **Informations**
  1. Intempéries – coûts et travaux
  2. Etat d’avancement avec le Verbier Festival
  3. Révision globale du PAZ : Save the date « avis informatif »
8. **Divers**





## 01 Contrôle des présences

---



**01** Contrôle des présences

**02** **Approbation - modification de l'ordre du jour**

**Approuvez-vous l'ordre du jour ?**





- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024**

**Approuvez-vous le procès-verbal du 19 juin 2024 ?**



- 01 Contrôle des présences
  - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
  - 03 Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024
  - 04 **Présentations**
-





# 2042 - RETOUR MAUVOISIN

PRÉSENTATION CONSEIL GÉNÉRAL – 11 SEPTEMBRE 2024



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES



Commune de  
**Bovernier**



Commune de  
Sembrancher



VILLE DE  
**MARTIGNY**



COMMUNE DE  
**MARTIGNY-COMBE**

# ÉTAT DE LA SITUATION

- 24.08.21 Présentation au CM du contexte et des enjeux.
- 29.11.21 1 ère séance des concédants avec O. Bernard Altis
- 16.03.23 Séance coordination des concédants
- 03.07.23 Séance coordination pour préparation société
- 06.11.23 Signature de la Société simple Retour Mauvoisin 2042
- 07.11.23 Nomination d'un juriste de l'étude Mce Legal
- 08.04.24 1 er Copil FMM/Canton/Cmne My /Sbr et VDB/juriste
- 09.09.24 2 ème Copil
- 11.11.24 CIR





# QUID DU RETOUR DE CONCESSION

- Loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LcFH)
  - Art. 59a et 59b : Le canton a le droit d'acquérir une participation de 30 pour cent au maximum
- Répartition force hydraulique à l'échéance de la concession 31.12.41
- Rappel (partie mouillée gratuite 80% - partie sèche onéreuse 20%)
  
- VDB 82.24% (Pas concédant de la partie mouillée Mauvoisin 1 de la part Bagnes 78.4%)
- Sembrancher 6.48% (Pas concédant idem Bagnes mais recours au canton en cours)
- Bovernier 3.84%
- Martigny-Combe 2.41%



# ENJEUX PRINCIPAUX

- Récolter l'ensemble des documents relatifs (communes, canton, exploitant)
- Mettre en commun sur une plateforme
- Analyser juridiquement les documents
- Etablir l'état de l'aménagement en collaboration avec FMM
- S'entendre sur la fixation des durées de vie de la valeur intrinsèque afin de fixer la valeur de rachat.
- Stratégie de chaque concédant : reprise et vente ou maintien et valorisation de l'énergie....
- Des projets tel que GD/FMM liaisons devront être intégrés au retour
- Vers 2032, des décisions devront être prises par les communes.



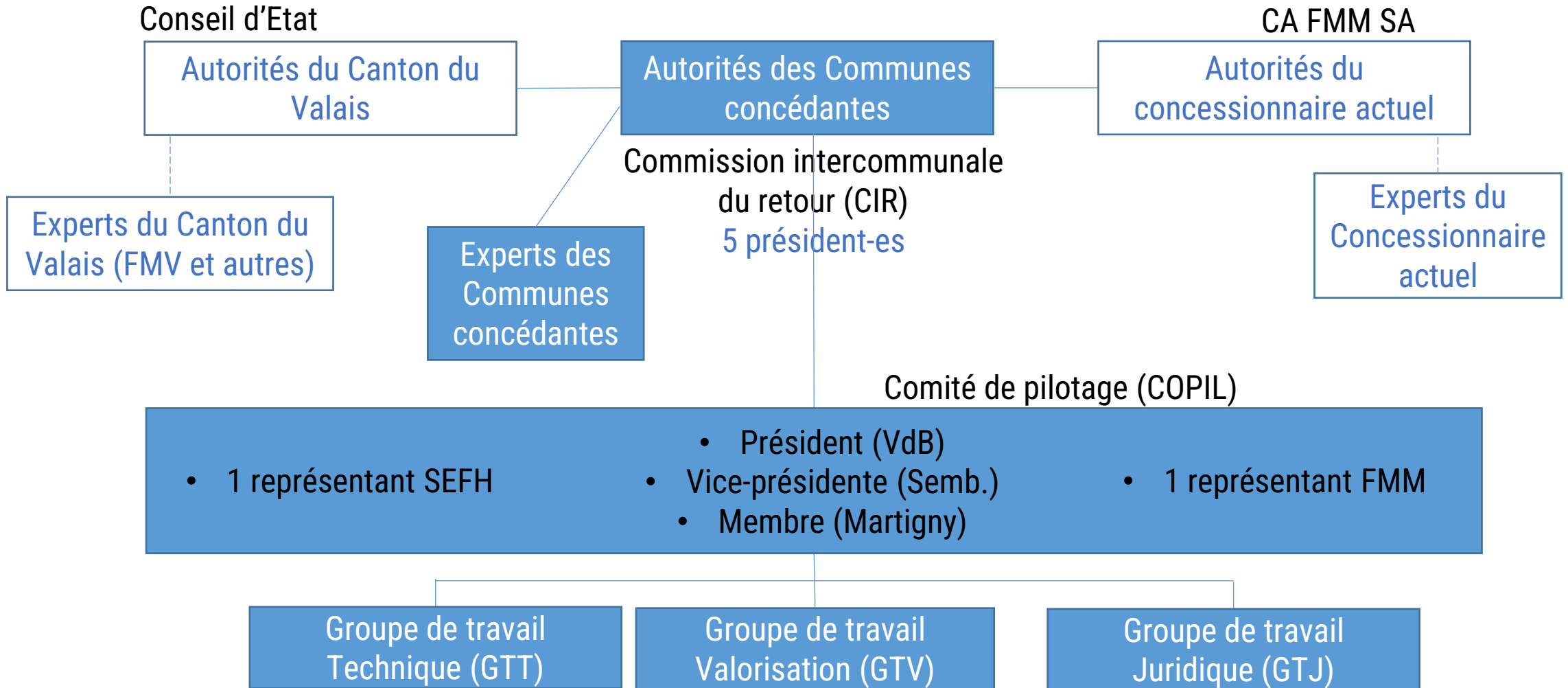


# CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ SIMPLE POUR :

1. Un «véhicule» pérenne pour les 20 prochaines années
2. Une personne morale qui peut contractualiser avec des acteurs externes
3. Forme simple choisie pour :
  1. S'organiser (organigramme, rôles et responsabilités)
  2. Répartir le financement
  3. Définir des règles de gouvernance, notamment en matière de prise de décisions
  4. Intégrer toutes les parties prenantes (FMM, Canton VS, FMV)



# PROPOSITION D'ORGANISATION





# COLLABORATION DANS LA DURÉE

- Bâtir une collaboration durable entre les concédants, le Canton et le concessionnaire afin de :
  - Ne pas attendre la fin de la concession pour réaliser des projets importants pour l'utilisation rationnelle de la force hydraulique (exemple : liaison FMM – GD sur laquelle Axpo travaille avec Alpiq et BKW);
  - Mettre en place dès maintenant une approche collaborative sur l'évaluation de l'état des aménagements et des principaux risques pour l'exploitation afin d'assurer la mise en œuvre au bon moment des bonnes actions de maintenance et de modernisation.
- La démarche n'a pas pour but de :
  - Travailler sur la valorisation financière de l'aménagement. Cet aspect sera entrepris en suivant les exigences habituelles de la LcFH (- 10 ans avec le rapport du concessionnaire)
  - Anticiper la fin de la concession.



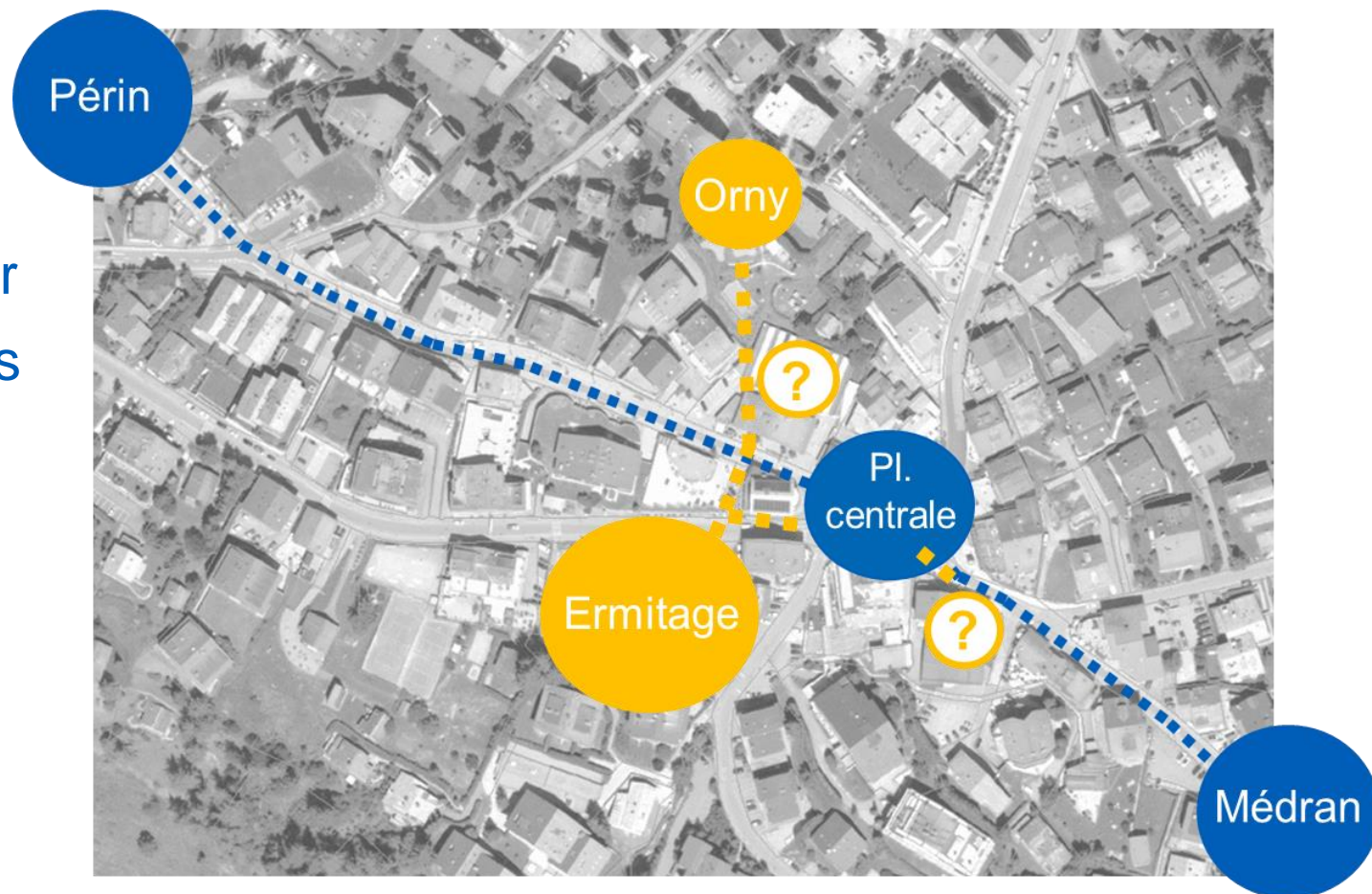
## 02 Plan des équipements de Verbier



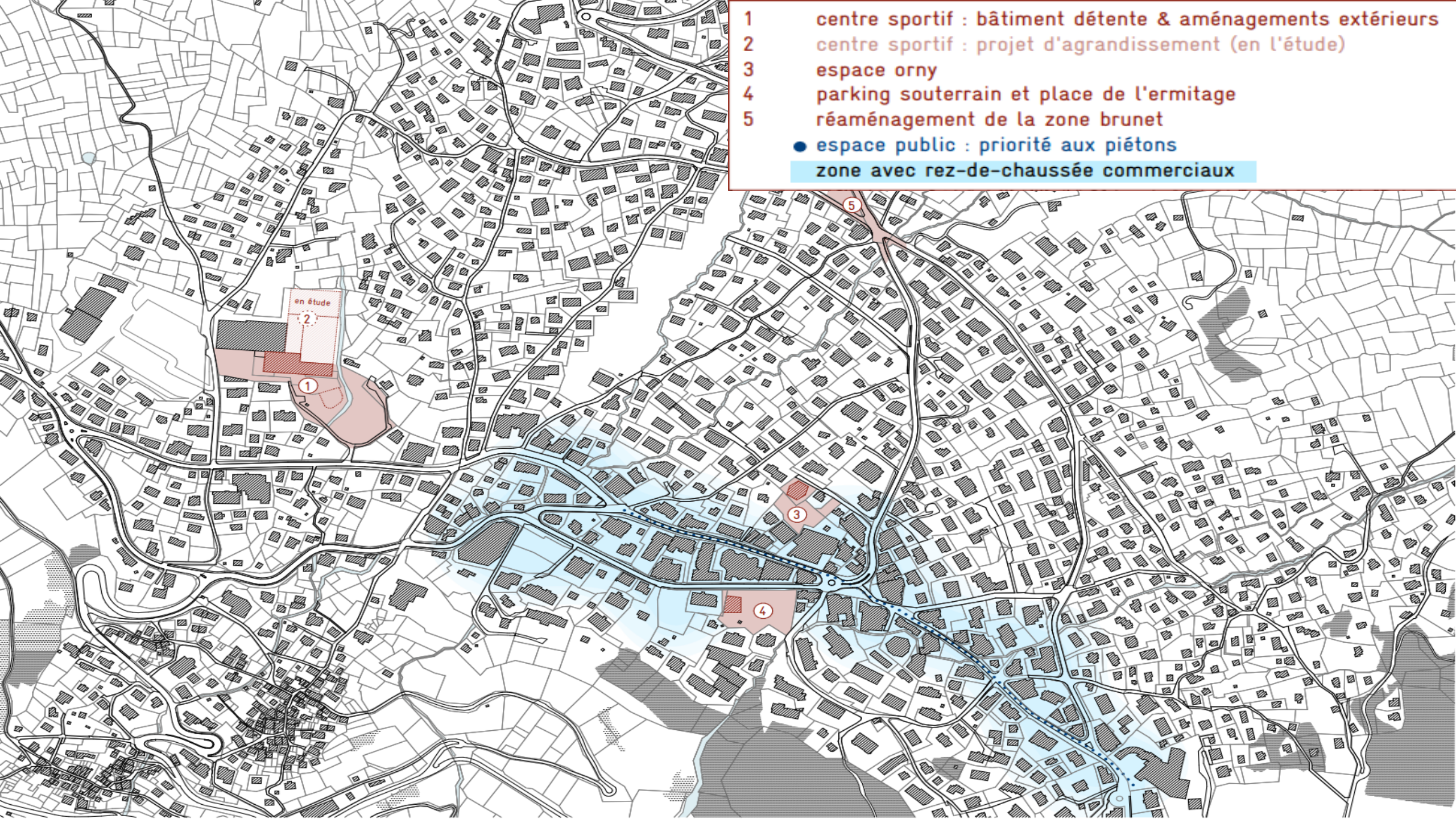
## 02 Plan des équipements de Verbier

Vue d'ensemble présentée en 2022 :

- Attractivité au centre de Verbier
- Lieu de rencontre et animations
- Aménagement d'une place et végétalisation
- Parking souterrain
- Programme permanent et temporaire







- 1 centre sportif : bâtiment détente & aménagements extérieurs
- 2 centre sportif : projet d'agrandissement (en l'étude)
- 3 espace orny
- 4 parking souterrain et place de l'ermitage
- 5 réaménagement de la zone brunet
- espace public : priorité aux piétons
- zone avec rez-de-chaussée commerciaux

en étude

2

1

5

3

4





- 01 Contrôle des présences
  - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
  - 03 Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024
  - 04 Présentations
  - 05 **Décisions**
-

## 01 Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette

### Contexte :

- Fusion Bagnes et Vollèges : règlement sur le parcage prolongé avec vignette, en vigueur uniquement sur Vollèges
- Règlement actuel homologué le 17.08.2011 par le CE

### Développement :

- Eviter une inégalité de traitement entre les citoyens des ex-communes de Bagnes et de Vollèges
- Mandat au bureau d'ingénieurs ARC pour analyser la pertinence de maintenir ce règlement ou de l'étendre à l'ensemble des villages de la nouvelle commune
- L'analyse effectuée démontre que la création de places de stationnement à maximum 48h à Vollèges, telles qu'homologuées sur le secteur Bagnes, peut répondre aux besoins de la population



# 01 Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette

## Développement - Suite :

- Le règlement actuel n'a plus lieu d'être. Il peut être abrogé et remplacé par une directive
- Le bureau ARC affine le concept de stationnement du centre du village de Vollèges
- La police municipale homologue la nouvelle signalisation
- L'aménagement du territoire étudie et réalise l'amélioration du cheminement entre le parking des Posettes et le cœur du village de Vollèges

## Conclusion :

- Le Conseil municipal invite le Conseil général à abroger le règlement sur le parcage prolongé avec vignette en vigueur sur le secteur Vollèges

## Question

**Approuvez-vous l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette ?**



## 02 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

01

Inventaire des  
bâtiments

Recensement et  
classement

02

Mise sous  
protection

Révision du PAZ-RCCZ

03

Aides  
communales

Conseil

Subventions

## 02 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

Sauvegarde et revitalisation du patrimoine bâti (chap. 3 du règlement)

Intérêt public à la préservation du patrimoine bâti

Subvention progressive en fonction de la valeur historique de la bâtisse

Estimation des subventions pour 2025 : 25 dossiers → 160'000.-



## 02 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

### Couverture en ardoises (chap. 4 du règlement)

- Les subventions pour les ardoises sont aujourd'hui octroyées par voie de directive et sont intégrées au règlement
- Exemple année 2023 :

Nbre de subventions décidées	Année	Prix
17	2023	487'179.50.-

## 02 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

### Principes généraux

Subvention  
complémentaire aux  
autres aides  
communales

Projet en cours pour  
la subvention des  
panneaux PV

Aide cantonale pour  
les bâtisses notées  
entre 1 et 3

## 02 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

Estimation des charges de personnel induites par le règlement

25 dossiers pour un  
temps de travail de  
8 à 16 heures

Mise sous protection  
des bâtiments =  
Augmentation des  
dossiers

Charges de  
fonctionnement  
+0.2 EPT



## Question

**Approuvez-vous le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti?**

## 03 Coefficient d'impôts de 1.0

- La taxation communale dépend de deux facteurs :
  - Le coefficient
  - L'indexation
- Les communes appliquent, selon leurs besoins, un coefficient qui ne doit pas être inférieur à 1.0 ni supérieur à 1.50. Plus le coefficient est élevé, plus l'impôt est élevé. (Depuis l'année 2011 : coefficient 1.0)
- Pour 2025, le Conseil Municipal de Val de Bagnes vous propose de conserver le coefficient de 1.0

## Question

**Approuvez-vous le coefficient d'impôts de 1.0 ?**



## 04 Taux d'indexation de 176 %

- L'indexation sert à rattraper la progression à froid. Plus l'indexation est élevée, moins l'impôt est élevé. ( Dernière compensation des effets de la progression à froid en 2023).
- Selon information du canton, chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux d'impôts sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3%.
- Le 12 juillet 2024 l'indice des prix a augmenté de plus de 3%, de ce fait, le Conseil Municipal vous propose d'augmenter l'indexation de 173% à 176%.
- Les conséquences fiscales pour la commune de Val de Bagnes sont estimées à un manco de recettes entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.- selon information de M. Pascal Bagnoud, chef de section des finances communales du canton du Valais.

## Question

**Approuvez-vous le taux d'indexation de 176 % ?**



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024
- 04 Présentations
- 05 Décisions
- 06 **Intervention**



# 01 Réponse à la motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie »

## Principales étapes :

- Dépôt de la motion en vue du Plenum du 22.03.24
- 12 mars 2024 : séance Cogest (inventaire des fonds et attentes des parties)
- 27 mai 2024 : présentation du règlement à la COGEST
- 9 juillet 2024 : présentation au Conseil municipal
- 24 juillet 2024 : demande de préavis au canton
- Septembre/octobre 2024: approbation par le Conseil municipal
- 20 novembre 2024 : approbation par le Conseil général

## 01 Réponse à la motion

### Buts :

- Garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie
- Faire les soutiens tels que faits dans le passé
- Assumer des crédits complémentaires sur fonds existant en lien avec l'énergie
- Soutien de projets innovants de particuliers en lien avec des économies d'énergie
- Financement d'autres projets liés aux économies d'énergie

### REGLEMENT SUR L'AFFECTATION DES PRODUITS DE LA VALORISATION DE L'ENERGIE

Du : en projet  
Entrée en vigueur : en projet

## 01 Réponse à la motion

### Bénéficiaires :

- Les consommateurs raccordés au réseau Sèdre sur le territoire communal
- Les citoyens et les entreprises et commerces
- Les porteurs de projets novateurs
- La Commune elle-même

### Financement :

- La part excédent CHF 1 mios dans le résultat de la valorisation de l'électricité
- Le solde des fonds du passé
- Des attributions volontaires





- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024
- 04 Présentations
- 05 Décisions
- 06 Intervention
- 07 **Informations**

# 01 Intempéries – coûts et travaux

## 01 Intempéries – coûts et travaux

- Coûts des intempéries :

Ils doivent être enregistrés dans le 791 Intempéries, la nature 3130 prestation de tiers convient parfaitement. Cette division fonctionnelle a été créée par le canton lors des premières inondations de la Navizence.

- Crédits supplémentaires y relatifs :

Il est clair que le CM a la compétence, par la loi sur les Communes, pour engager les dépenses urgentes. Par contre, les règles de base des compétences du CG restent applicables.

- Dans le détail, la disposition de l'art 77 al 3 LCo dit :

Des dépassements de crédit sont admis pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes; ils doivent être soumis à l'autorité compétente au plus tard avec le compte.



# 01 Intempéries Coûts et travaux

## Dépenses

travaux de déblaiement et remise en état

Remise en état des infrastructures routières

Matériel et équipement scolaires

Indemnités versées aux évacués

Indemnités versées aux commerçants et sociétés

Autres mesures d'accompagnement décidées par le CM  
(vélos, lampes de poche, mobilité, etc)

## Recettes

85% pris par le canton

Canton 70 Communes 30

Aides de la Croix Rouge (y c Chaine du Bonheur et Caritas)

Aides et dons divers

Quid des assurances?

# 01 Intempéries Coûts et travaux

## Dépenses

travaux de déblaiement et remise en état

Remise en état des infrastructures routières  
(frais d'entretien des routes - 30% part des communes)

Matériel et équipement scolaires

Indemnités versées aux évacués

Indemnités versées aux commerçants et sociétés

Autres mesures d'accompagnement décidées par le CM  
(vélos, lampes de poche, mobilité, etc)

## Recettes

Aides de la Croix Rouge (y c Chaine du Bonheur et Caritas)

Aides et dons divers

Quid des assurances?

## 02 Etat d'avancement avec le Verbier Festival

- Nouvelle fondation en cours de constitution
- Développement d'un concept pour un lieu culturel en partenariat





## 03 Révision globale du PAZ : Report de l'avis informatif

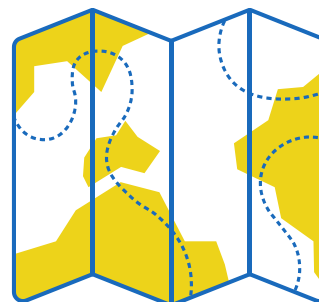


## 03 Révision globale du PAZ : Report de l'avis informatif

Mandat de communication  
et participation



PAZ



RCCZ

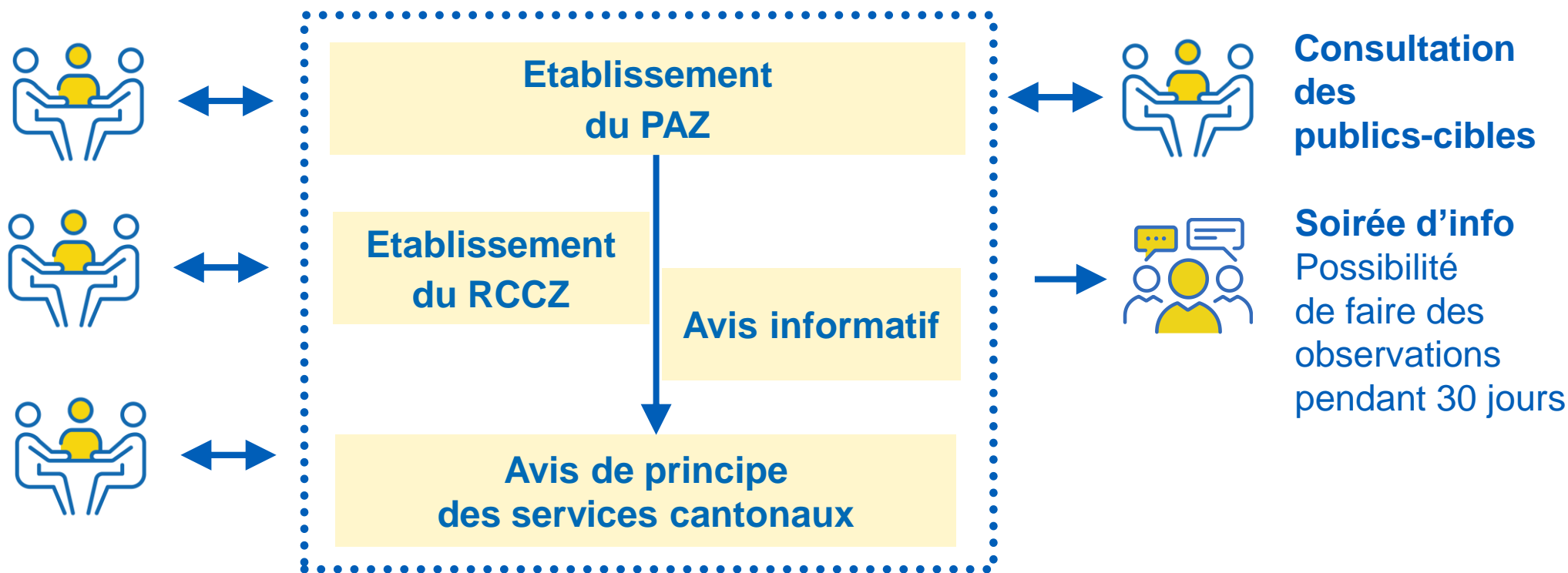


Mandats techniques



## 03 Révision globale du PAZ : Report de l'avis informatif

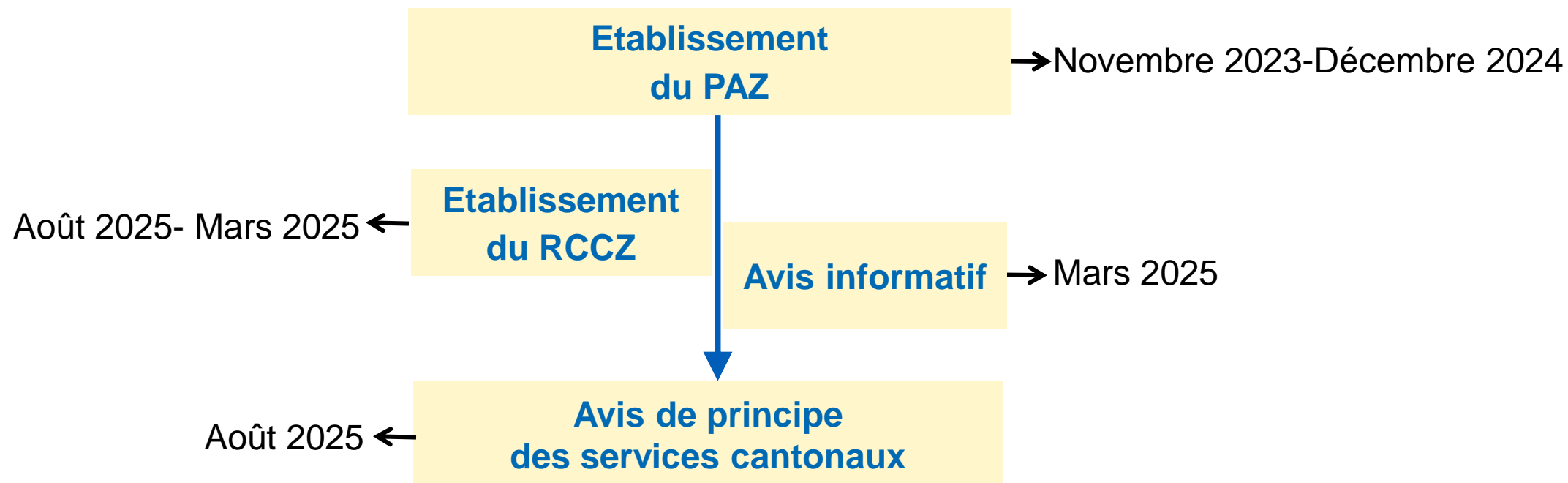
### Projet du PAZ 2024-2025





## 03 Révision globale du PAZ : Report de l'avis informatif

### Projet du PAZ 2024-2025





- 01 Contrôle des présences
  - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
  - 03 Approbation du procès-verbal du 19 juin 2024
  - 04 Présentations
  - 05 Décisions
  - 06 Intervention
  - 07 Informations
  - 08 **Divers**
-

# Les changements en marche à Val de Bagnes

Mercredi 25 septembre 2024 – Salle communale ESM

## Programme de la soirée

- Les changements en marche à Val de Bagnes. Présentation de la vision communale
- Comment influencer sa sobriété en tenant compte de son fonctionnement?
- Activer le levier de la sobriété énergétique

## Les ateliers :

- Alimentation : suis-je acteur de ma consommation ?
- Mobilité : vision d'avenir, solutions existantes,
- Consommation : comment réduire l'impact de nos vêtements ?
- Habitat : construire un habitat sobre

# LES CHANGEMENTS EN MARCHE.



VAL  
DE BAGNES.

Conférences  
et ateliers  
participatifs

Mercredi  
25 septembre 2024  
à 19h / ouverture  
des portes à 18h30

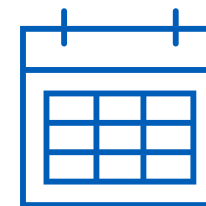
Salle communale  
Espace St-Marc,  
Le Châble



valdebagnes.ch/actualites



## Prochain plenum



- **Prochain Plenum : 20 novembre 2024 à la salle polyvalente de Verbier**



## MESSAGE DE LA MUNICIPALITE ABROGATION D'UN REGLEMENT REGLEMENT SUR LE PARCAGE PROLONGE AVEC VIGNETTE

### Règlement sur le parcage prolongé avec vignette

#### Contexte

Dans le cadre de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges, le règlement sur le parcage prolongé avec vignette, en vigueur uniquement sur le secteur de Vollèges devait être adaptée.

Le règlement actuel avait été homologué par le Conseil d'Etat le 17.08.2011.

#### Développement

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre les citoyens des ex-communes de Bagnes et de Vollèges, la commission Sécurité et santé publiques a mandaté le bureau d'ingénieurs ARC pour analyser la pertinence de maintenir ce règlement ou de l'étendre à l'ensemble des villages de la nouvelle commune de Val de Bagnes.

L'analyse effectuée par le bureau ARC démontre que la création de places de stationnement à maximum 48h à Vollèges, telles qu'homologuées sur le secteur Bagnes, peut répondre aux besoins de la population et ainsi permettre d'harmoniser le concept de parcage sur toute la commune.

Par conséquent, le règlement actuel n'a plus lieu d'être. Il peut être abrogé et remplacé par une directive, le temps que le bureau ARC affine le concept de stationnement du centre du village de Vollèges, que la police municipale homologue la nouvelle signalisation et que l'Aménagement du territoire étudie et réalise l'amélioration du cheminement entre le parking des Posettes et le cœur du village de Vollèges.

#### Conclusion

Le Conseil municipal invite le Conseil général à abroger le règlement sur le parcage prolongé avec vignette en vigueur sur le secteur Vollèges. Le nouveau concept de stationnement et de mobilité sera présenté au CG.

Message approuvé par le Conseil municipal le 14.05.2024.

### Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret  
Président

Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général



## **MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN REGLEMENT POUR L'ENCOURAGEMENT A LA RENOVATION ET A LA SAUVERGARDE DU PATRIMOINE BATI**

#### **Contexte**

Au vu de l'importance qu'a pris le patrimoine bâti ces dernières années, il est nécessaire de favoriser et encourager une rénovation de qualité.

En effet, le patrimoine bâti témoigne de l'histoire et de la culture d'une région ou d'un pays. En protégeant et en préservant ces bâtiments, nous préservons également leur valeur culturelle et notre héritage pour les générations futures.

Les inventaires du patrimoine engagés depuis plusieurs années constitue la première étape de cette préservation du patrimoine bâti, qu'il est proposé de compléter par une aide financière.

La rénovation et la valorisation des sites construits profitera à la revitalisation des villages et à la vie locale.

De plus, la beauté reconnues de nos paysages, les bâtiments historiques et les éléments architecturaux de valeur sont une attraction touristique majeure pour notre région. Il est ainsi primordial de veiller à leur préservation.

Certains bâtiments typiques sont souvent associés à l'identité des communautés locales (four banal, ancienne école, maison de jeunesse, etc.). En les préservant, nous maintenons également leur patrimoine culturel et identitaire, tout en stimulant l'économie locale.

Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un règlement sur l'énergie, et donnant suite au rapport de la Commission ATCM lors du plenum du 13 septembre 2023, le Conseil municipal a décidé que les éléments en lien avec les installations solaires seraient intégrés au règlement idoine, ceci afin d'en clarifier la lecture.

#### **Développement**

Fort de ces constats, le Conseil municipal estime que les surcoûts provoqués par la sauvegarde du patrimoine bâti, et par les travaux sur des bâtiments mis sous protection, ne devraient pas être assumés par les seuls propriétaires et devraient être, au moins en partie, pris en charge, dans la mesure où la valorisation de ces bâtiments revêt des intérêts publics, culturels et touristiques importants.

Il existe actuellement des subventions cantonales et fédérales pour les bâtiments classés de 1 à 3, ce qui correspond à un nombre restreint de bâtiment. Il est donc nécessaire, au niveau communal, d'encourager l'entretien du patrimoine et favoriser la rénovation.

Ce règlement facilitera indirectement la mise en œuvre des inventaires communaux réalisés, ou en cours de réalisation.

Quant aux subventions des ardoises, elles sont aujourd'hui octroyées par voie de directive. Il s'agit de concrétiser et pérenniser ces subventions dans un règlement. Le Conseil municipal



estime opportun d'introduire toutes ces subventions, dans des règlements « métiers », qui seront mis en applications par les services compétents.

#### Retour des services cantonaux (1<sup>ère</sup> version)

Lors de l'élaboration du projet de règlement, les services cantonaux suivants ont été consultés :

- Service des affaires intérieures et communales (SAIC) ;
- SAIC, section des finances communales ;
- Service administratif et juridique du territoire et de l'environnement (SAJMTE) ;
- Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) ;
- Service de l'immobilier et du patrimoine (SIP) ;
- Service du développement territorial (SDT) ;
- Service cantonal des contributions (SCC).

Le résultat de la préconsultation cantonale était réjouissant car aucun point bloquant n'avait été soulevé.

#### Retour des services cantonaux (2<sup>ème</sup> version)

Pour cette deuxième variante, les services cantonaux suivants ont été consultés :

- Service de l'immobilier et du patrimoine (SIP).

Le préavis est positif, sans aucune remarque.

#### Impacts sur l'activité du service

La directive sur les subventions pour la couverture en ardoises est intégralement reprise dans le présent règlement. L'application de ce règlement n'engendre donc pas de travail supplémentaire pour le traitement des subventions des toits en ardoises. Pour une parfaite information, ci-après les chiffres du nombre de subventions accordées :

##### Couverture en ardoises

- 5 subventions décidées en 2021, pour Fr. 131'942.-
- 22 subventions décidées en 2022, pour Fr. 483'518.-
- 17 subventions décidées en 2023, pour Fr. 487'179.50

Concernant les subventions pour le patrimoine : les demandes d'autorisation de construire dans les villages, qui contiennent des travaux subventionnables, au sens du présent projet de règlement sont aux nombres suivants :

- 41 autorisations en 2021
- 25 autorisations en 2022
- 10 autorisations en 2023

Soit 25 autorisations en moyenne.

Le temps de travail nécessaire au traitement d'une demande par un-e technicien-ne est estimé entre 8 et 16 heures. Cela représente environ 300 heures annuelles soit 0.2 à 0.25 EPT.

Il y a également lieu de tenir compte de la mise en œuvre des inventaires qui provoquera à terme une hausse du volume de dossier. En effet, chaque intervention sur un bâtiment classé est soumise à autorisation de construire (art 18, al 2, let 2 OC). On peut donc imaginer une charge supplémentaire à attribuer à l'unique fait de la mise sous protection des bâtiments, qui n'est pas intégrée à ce stade.

Impact en EPT : +0.2 EPT (technicien-ne)

#### Impacts sur les finances

Lorsque le règlement sera homologué, les rubriques concernées seront des dépenses liées à rajouter dans la brochure du budget communal. Ces montants sont à additionner au montant des subventions actuelles pour les ardoises.

En terme budgétaire, si l'on considère un nombre moyen de 25 demandes annuelles, à diviser par bâtiments selon leur note :

#### Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
Tél. 027 777 11 65 – [etat-major@valdebagnes.ch](mailto:etat-major@valdebagnes.ch)

<b>Note</b>	Nbre de dossiers par note	Coût total des travaux en CHF	Total de travaux subventionnables en %	Subvention en %	Total en CHF
2	1	1'500'000	10	20	30'000
3	4	1'200'000	8	15	57'200
4+	8	1'000'000	6	10	48'000
4	11	1'000'000	4	5	20'000
7	1	50'000	100	10	5'000
<b>Total annuel</b>	<b>25</b>	-	-	-	<b>160'200</b>

*Ce tableau ne tient pas compte des bâtiments « en attente de classement », tous les coûts ont été considérés comme si l'ensemble des inventaires étaient homologués, ce qui sera le cas à moyenne échéance.*

*La colonne « Total de travaux subventionnables en % » correspond à une estimation de travaux liés à la protection du patrimoine pour chaque note.*

*Si le règlement atteint son objectif, il faut également espérer une augmentation du volume de dossiers.*

### **Conclusion**

Le Conseil municipal sollicite le Conseil général pour qu'il accepte une aide à la mise en œuvre des inventaires communaux en approuvant le projet de règlement et 0.2 EPT supplémentaire pour le service des constructions.

Approuvé par le Conseil municipal le 23 juillet 2024

### **Commune de Val de Bagnes**

Christophe Maret                      Pierre-Martin Moulin  
Président de Commune              Secrétaire général

**Annexe** : projet de règlement

## Commentaires par articles

### Art. 1 Buts

Le but est de favoriser la rénovation de qualité et d'accompagner financièrement les propriétaires tenus par diverses contraintes (degré de classement des bâtiments, obligation de couverture en ardoise).

Cet article est inspiré de la fiche C.2 du Plan directeur cantonal concernant la qualité des zones à bâtir, marche à suivre des communes let. d.

### Art. 2 Demande et forme

Le contenu de cette disposition n'appelle pas de commentaires particuliers.

### Art. 3 Conditions de paiements

Le contenu de cette disposition n'appelle pas de commentaires particuliers.

### Art. 4 Choix des entreprises

Lors de la préconsultation cantonale de la première variante, l'article était rédigé comme suit :

<sup>1</sup> *Les entreprises associées aux travaux devront être inscrites au Registre du commerce.*

<sup>2</sup> *A compétences et qualités égales, priorité doit être donnée à des entreprises ayant leur siège social à Val de Bagnes ou payant la taxe de promotion touristique.*

<sup>3</sup> *Si les travaux sont attribués à une entreprise n'entrant pas dans les conditions des alinéas 1 et 2, les montants de leurs travaux ne sont pas pris en compte dans le calcul de la subvention ; exception faite pour les entreprises qui offrent des travaux spécifiques et qui ne sont pas présentes sur le territoire communal.*

<sup>4</sup> *Les travaux personnels, l'achat des seuls matériaux et fournitures ne sont cependant pas admis au subventionnement.*

Le service administratif et juridique de l'Etat du Valais (SAJ) n'a pas souscrit à cette proposition. En effet, cela serait contraire à la Constitution de favoriser un groupe d'entreprises. De plus, selon le Tribunal Fédéral, les collectivités publiques ont l'obligation de créer des rapports de concurrences loyaux (ATF 121 I 279, consid. 6b).

Cet article a donc été légèrement été modifié de la manière suivante :

<sup>1</sup> *Les entreprises associées aux travaux devront être inscrites au Registre du commerce.*

<sup>2</sup> *Les mandataires et les entreprises associées aux travaux devront être inscrits au Registre du commerce et, dans la mesure du possible, avoir leur siège social dans la commune de Val de Bagnes.*

<sup>3</sup> *Si les travaux sont attribués à une entreprise extérieure à la commune, les montants de rénovation ne sont pas comptabilisés, exception faite pour les entreprises qui offrent des travaux spécifiques et qui ne sont pas présentes sur le territoire communal.*

<sup>4</sup> *Les travaux personnels, l'achat des seuls matériaux et fournitures ne sont pas admis au subventionnement.*

Par suite des amendements déposés en prévision du plenum du 13 septembre 2023, l'article a été reformulé comme suit :

<sup>1</sup> *Les mandataires et les entreprises associées aux travaux devront être inscrits au registre du commerce et s'acquitter de la taxe de promotion touristique (TPT) de Val de Bagnes, conformément au règlement en vigueur.*

<sup>2</sup> *Si les travaux sont attribués à d'autres entreprises, les montants ne sont pas comptabilisés, exception faite pour les entreprises qui offrent des travaux spécifiques.*

<sup>3</sup> *Les travaux personnels ainsi que l'achat des seuls matériaux et fournitures ne sont pas admis au subventionnement.*



La version présentée a été discutée lors de la séance ATCM du 24 juillet 2024.

#### **Art. 5 Copropriétés et propriétés par étages**

Le contenu de cette disposition n'appelle pas de commentaires particuliers.

#### **Art. 6 Conditions**

Cet article vise à garantir que le projet respecte les prescriptions de protection du patrimoine, en étant au bénéfice d'un permis de construire en bonne et due forme. Il sert également à garantir que les travaux subventionnés soient faits dans les règles de l'art, de manière économique et professionnelle. Les subventions doivent couvrir ce qui est demandé, elles ne doivent pas dédommager des travaux allant au-delà de ce qui est nécessaire, ni rétribuer ce qui a mal été exécuté.

Un bâtiment subventionné devra être entretenu et utilisé de manière adéquate. Par exemple, un propriétaire ne saurait pas installer un brise-vue inesthétique à un balcon qui a bénéficié d'une aide pour être restauré, ou remplacer une fenêtre en bois subventionnée par une fenêtre en PVC. Les propriétaires seront aussi responsables de l'entretien en évitant, par exemple, l'accumulation de mousse sur le toit, qui altérerait la couverture en ardoise.

Ces obligations d'entretien, pour ce qui a été subventionné, sont mentionnées au Registre foncier, conformément à la loi cantonale sur la protection de la nature (LcPN). Ces mentions serviront aussi de repères afin de contrôler dans le temps si des subventions ont été accordées pour un bâtiment.

#### **Art. 7 Travaux subventionnés**

Il s'agit de la liste des travaux subventionnés. Les travaux d'investigations historiques et artistiques sont pris en charge.

Les travaux « de confort » (al 2, let b), comme une nouvelle isolation ou le changement d'un système de chauffage, ne sont pas subventionnés par le présent règlement. En effet, ces éléments peuvent être subventionnés par d'autres biais et ne concernent pas la protection du patrimoine.

Pour l'annexe au règlement (le tableau des frais subventionnables), le Conseil municipal restera compétent pour l'adapter en cas de besoin. Les pourcentages des travaux subventionnés ne changeront donc pas, cependant, le type de travaux pourra évoluer selon les besoins et les techniques de construction.

#### **Art. 8 Aide financière pour les bâtiments classés**

Le contenu de cette disposition n'appelle pas de commentaires particuliers.

#### **Art. 9 Aide financière pour les bâtiments en attente de classement**

Tous les bâtiments ne seront pas classés à l'entrée en vigueur du règlement. Il convient donc de planifier le traitement des bâtiments en attente de classement.

Selon le SAJMTE, il faudrait prévoir de recalculer les subventions au moment de l'homologation de l'inventaire. Cela implique rémunérer d'avantage ceux qui ont bénéficié d'une subvention sous-évaluée et d'exiger le remboursement de ceux qui ont bénéficié d'un montant trop conséquent.

Le Conseil municipal n'estime pas opportun d'effectuer un recalcul lors des homologations. Plusieurs années ont pu s'écouler entre l'octroi de la subvention et l'homologation de l'inventaire et il n'est pas bienvenu de requérir un retour partiel de subvention.

## **Art. 10 Suspension et restitution**

Le contenu de cette disposition n'appelle pas de commentaires particuliers. Cet article reprend les termes de l'art 27 LcPN. Il s'agit uniquement de prévoir un système de retour en cas de problèmes, fautes ou autres.

## **Art. 11 Conditions**

Alinéa 2 : Il s'agit d'un rappel des bases légales en matière d'autorisation de construire. Il est important d'éviter que des travaux se fassent sans demande, ce qui pourrait malheureusement conduire au refus d'une subvention.

Alinéa 3 : La durée de vie d'une toiture réalisée dans les règles de l'art et correctement entretenue est de 30 ans. Les subventions cantonales sont également calculées sur cette durée.

Alinéa 4 : La dénomination des zones devra être revue dans le cadre de la révision du PAZ et du RCCZ.

## **Art. 12 Aide financière pour la couverture en ardoises**

Les montants seront fixés par voie de directive, par le Conseil municipal. Cette directive sera adaptée dans les 6 mois premiers mois de chaque législature. En l'absence de modifications, les montants seront considérés comme reconduits.

## **Art. 13 Remboursement**

Le chiffre de 3,33 % peut sembler étrange pour le calcul du retour. Il est cependant cohérent avec les 30 ans, que l'on retrouve à plusieurs reprises dans le règlement.

## **Art. 14 Voies de droit**

Le contenu de cette disposition n'appelle pas de commentaires particuliers.

## **Art. 15 Émoluments et frais**

Toute acte ou travail requis de l'administration se fait en principe contre émolument. Cependant, la commission ATCM ne souhaite pas que des frais soient facturés pour des subventions. Il ne sera donc pas perçu d'émoluments pour l'octroi de subventions.

Les frais, comme les inscriptions au Registre foncier, seront donc à charge de la commune.

## **Art. 16 Dispositions transitoires et finales**

La directive actuellement en vigueur pour le subventionnement des couvertures en ardoises sera abolie à l'entrée en vigueur du règlement.



## MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

### INDEXATION DES TAUX COMMUNAUX EN VUE DU CALCUL DE L'IMPÔT COMMUNAL SUR LE REVENU/COMPENSATION DES EFFETS DE LA PROGRESSION A FROID

#### Augmentation de l'indexation

##### Contexte

Depuis 2023, la commune de Val de Bagnes a un coefficient de 1.0 et une indexation de 173%.

La taxation communale dépend de 2 facteurs : le coefficient et l'indexation. Les communes appliquent, suivant leurs besoins, un coefficient qui ne doit pas être inférieur à 1 ni supérieur à 1.50. Plus le coefficient est élevé, plus l'impôt est élevé. Pour la commune de Val de Bagnes, le coefficient est de 1.0 depuis l'année 2011.

L'indexation sert à rattraper la progression à froid. Plus l'indexation est élevée, moins l'impôt est élevé. Pour la Commune de Val de Bagnes, l'indexation est de 173% depuis 2023.

*Selon lettre du service cantonal des contributions, le canton porte à votre connaissance que l'indice des prix à la consommation (base décembre 1982) a augmenté, au 30 juin 2024, de plus de 3% depuis la dernière compensation des effets de la progression à froid (en l'année 2008). S'agissant des impôts communaux, l'art. 178 al. 5 de la loi fiscale du canton du Valais (LF) dispose à cet égard ce qui suit :*

##### Développement

*Chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3 pour cent, les taux d'impôts ci-dessus sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3 pour cent. La variation de 3 pour cent est calculée sur la base du dernier barème adapté. Le niveau de l'indice au 30 juin précédant le début de la période de taxation est déterminant. Si la situation financière de la Commune l'exige, le législatif communal peut décider de ne pas atténuer ou d'atténuer partiellement la progression à froid.*

*S'agissant des impôts cantonaux, les taux d'impôts seront corrigés de 3% et se monteront ainsi à 167% pour la période fiscale 2025 en application de l'art. 32 al. 4 LF. Quant au taux communal maximal, il se monte désormais à 173%. La décision de la commune de ne pas atténuer ou de n'atténuer que partiellement la progression à froid doit être soumise pour approbation à l'assemblée primaire. **En l'absence d'approbation par l'assemblée primaire, les contribuables sont en droit de demander l'indexation du taux de l'impôt communal sur le revenu au 1er janvier 2025.***

*Par ailleurs, conformément à l'art. 178 al. 6 LF, le législatif communal peut décider pour le début de chaque année de rattraper la progression à froid qui n'a pas été corrigée. Etant donné que la loi ne se prononce pas sur les adaptations (éventuellement par étapes) exprimées en pourcentage, les assemblées primaires peuvent en décider librement.*

Les conséquences financières représentent une perte de recette entre Frs 250'000.- et Frs 300'000.- d'impôt sur le revenu des personnes physiques, selon informations de M. Bagnoud Pascal chef de section à l'Etat du Valais au service des finances communales.

### **Conclusion**

Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver l'augmentation de l'indexation de 173% à 176%.

Message approuvé par le Conseil municipal le 10.09.2024

### **Commune de Val de Bagnes**

Christophe Maret  
Président

Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général





## MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

### SUR LA MOTION « CREATION D'UN REGLEMENT RELATIF AU FONDS DE SOUTIEN AU DOMAINE DE L'ENERGIE » DEPOSEE PAR MELANIE MENTO

#### Contexte

Le 22 mars 2023, le Conseil général, réuni en séance plénière, a accepté le dépôt de la Motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie » par Mme Mélanie Mento, co-signée par douze autres membres du Conseil général. De ce fait, le Conseil municipal est tenu d'y répondre dans un délai de 12 mois. Pour des raisons purement administratives mais en accord avec les motionnaires et le Conseil général, il a été convenu d'une réponse pour le plenum de septembre 2024.

Après une description de l'héritage des prédécesseurs en matière d'investissements dans des projets d'envergure comme la construction du barrage de Mauvoisin ou la création de microcentrales et la reconnaissance de retombées économiques multiples pour notre Commune, la motion retrace la constitution du fonds d'adaptation des tarifs. Convaincus des bienfaits des usages passés de ce fonds, les motionnaires demandent l'établissement d'un nouveau règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie regroupant les fonds existants dans ce domaine.

#### Développement

La Commune dans son ensemble dispose des fonds et directives suivants dans le domaine de l'énergie :

- Le fonds rénovation, qui a pour but de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le bâtiment et encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelable (Exple: PAC, isolation périphérique des bâtiments, etc.);
- Le fonds pour l'efficacité énergétique quant à lui vise à favoriser le développement dans le domaine public des nouvelles énergies renouvelables pour que la Commune devienne la référence alpine en matière d'écologie et d'environnement (Exemples : Energithèque, vélos électriques, audit énergétique, etc.) ;
- Le fonds pour l'innovation devenu aujourd'hui une directive dont le but est de créer un pôle d'innovation et une antenne académique pour des solutions techniques pour optimiser le multiusage de l'eau (Exemples : BAE et partenariat HES-SO) ;
- Les fonds pour adaptation des tarifs et fonds du timbre qui sont tour deux un héritage du passé dont les 2/3 (CHF 8.8 mios) sont issus de réserves calculatoires SIB lors de la mise en place du fermage. Ils servent à couvrir les centimes tarifaires « offerts » aux résidents/consommateurs. A noter cependant que ces deux derniers fonds n'ont actuellement pas de règlement formel.

Les trois premiers fonds et directives ont récemment été validés par les autorités compétentes et les modifier aujourd'hui ne semblent pas opportun d'autant plus que leur usage est bien défini d'une part et implique d'autres entités que la Commune elle-même

#### Conseil municipal

d'autre part. Ainsi, seuls les derniers listés, à savoir les fonds du timbre et Adaptation des tarifs seront intégrés dans le nouveau Fonds.

Il a en outre été opté pour un inventaire large des usages possibles en incluant par exemple les attributions extrabudgétaires aux fonds susnommés. Cette première orientation génère en conséquence un élargissement des bénéficiaires potentiels parmi lesquels figure la Commune elle-même via ces attributions additionnelles à des fonds existants.

Au niveau du financement, l'historique des résultats du service de production d'électricité pour Val de Bagnes de 2021 à 2023 et pour Bagnes de 2010 à 2020 a été établi en identifiant autant que faire se peut les éléments non récurrents pour tenter de définir un rendement pérenne de cette valorisation de la production d'électricité communale. Parallèlement, les utilisations effectives du solde Adaptation des tarifs ont été montrés pour si possible tendre vers l'équilibre.

Pour la partie Bagnes, il ressort assez clairement, pour la période 2015-2020 tout du moins, qu'un seuil de rendement de CHF 1 mio est une sorte de socle de rentabilité permanent. Malgré la fusion, ce rendement de base ne s'accroît cependant pas vraiment car ce service inclut également les coûts de l'éclairage public dont l'entretien prend de plus en plus d'importance. Ainsi, il est proposé d'affecter tout le résultat comptable du service Electricité (8711 selon le MCH ») qui dépasse le montant de CHF 1 mio à ce nouveau fonds comme source de financement annuel.


Enfin, au niveau de sa définition, le fonds a été expressément intitulé fonds pour l'affectation des produits de la valorisation de la production de l'énergie pour une bonne clarté de l'objectif recherché. Il exprime également la volonté, non exprimée mais fortement ressentie, d'utiliser les revenus de la production d'électricité pour les affecter à un fonds de soutien dans le domaine des énergies.


## Conclusion

Un nouveau fonds pour l'affectation des produits a été constitué pour se donner les moyens de proposer des mesures de soutien qui accompagnent des hausses de tarif de l'électricité et de financer des projets importants dans les domaines des nouvelles énergies ou d'économies d'énergie. Ce fonds se veut être la réponse à la motion déposée. Formellement, les préavis cantonaux ont été reçus et des corrections formelles ont été demandées et seront effectuées. La version finale sera prochainement soumise au Conseil municipal pour validation. Au niveau du Conseil général, l'approbation formelle dudit règlement est agendé au plénum du 20 novembre prochain.

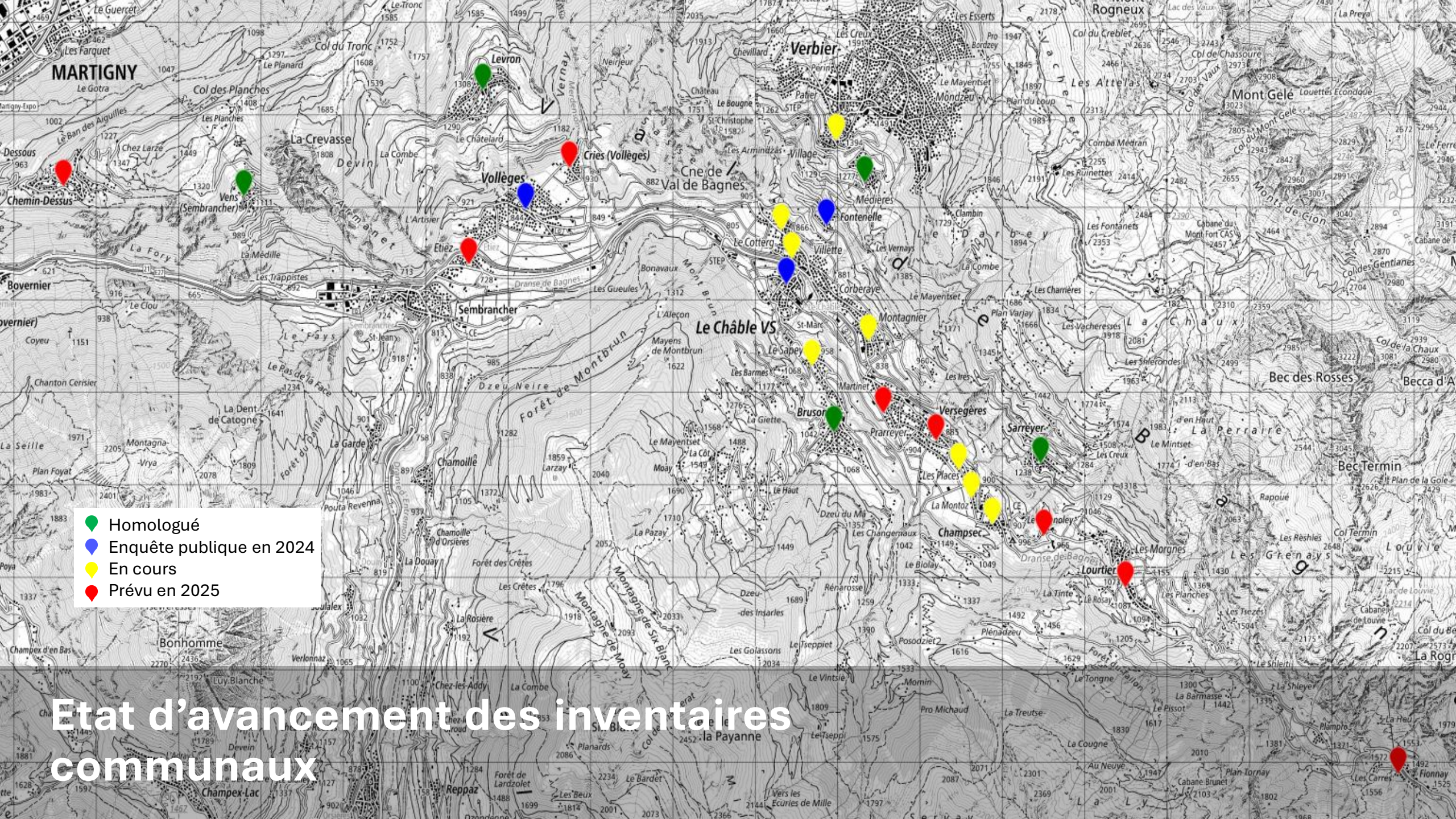
Message approuvé par le Conseil municipal le 10.09.2024

## Commune de Val de Bagnes

  
Christophe Maret  
Président

  
Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général





- Homologué
- Enquête publique en 2024
- En cours
- Prévu en 2025

# Etat d'avancement des inventaires communaux





## RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant le plénum du 11.09.2024

du 06.09.2024

### 1. Tableau des présences

Commission	20.08.2024	02.09.2024
Darbellay Baptiste	P	P
Egger Nicolas	P	P
Alter François	E	E
Bircher Félicien	P	P
Daragon Leyla	E	P
Fellay Sébastien	E	P
Leo Anne-Marie	P	E
Oreiller Marie	P	P
Perraudin Florian	E	A
Rossoz Sébastien	A	A
<b>Invités</b>		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Julien Vaudan		
Léonard Fellay		
Mélanie Mento	P	E
Emily Vaudan	E	
Tora Löff		
Stéphane Roserens	E	E
Guillaume Amos	E	
Lionel Saillen	P	P
Sarah Farquet	P	
Fanny Vaudan	E	
Sari Bruchez	P	P
Gérald Maret	P	
François Veuthey	E	
Christophe Maret	P	
Eric Rosset	P	
Jérôme Maret	P	



## 2. Objet(s) concerné(s)

---

- 02.01. Crédit d'engagement pour le Chalet Orny de CHF 8.6 mios (029.5040.126)
- 02.02. Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette
- 02.03. Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti
- 02.04. Coefficient d'impôts de 1.0
- 02.05. Taux d'indexation de 176%

## 3. Position de la commission sur l'entrée en matière

---

La Commission propose une non entrée en matière sur le crédit d'engagement pour le Chalet Orny de CHF 8.6 mios.

Elle accepte l'entrée en matière pour les 4 autres points de décision.

## 4. Discussions de détail

---

### 02.01 Crédit d'engagement pour le Chalet Orny de CHF 8.6 mios (029.5040.126)

Le 2 septembre 2024, la COGEST s'est réunie pour examiner un amendement concernant le crédit de 8,6 millions CHF destiné au projet Chalet d'Orny.

Au préalable, le vice-président de la COGEST, ainsi que le président et le vice-président de la commission ACTM, ont tenu une réunion avec MM. Pierre-Yves Gay et Guillaume Colin pour ajuster la proposition initiale en proposant un amendement.

L'amendement suggère de demander uniquement 700 000 CHF afin de couvrir les frais d'obtention de l'autorisation de construire. Une fois l'autorisation en vigueur, le Conseil général (CG) serait à nouveau consulté pour voter le reste du crédit.

L'objectif est de maîtriser les coûts et d'adapter le projet si nécessaire.

Les membres présents de la COGEST lors de la séance du 2 septembre 2024 ont accepté à l'unanimité l'amendement de la commission ACTM demandant d'octroyer uniquement le budget pour mener à bien le projet jusqu'à la mise à l'enquête à savoir sur un montant de 700k CHF.

Toutefois, cet amendement n'est légalement pas valable. Par conséquent, nous recommandons de ne pas entrer en matière et de reporter le vote à la prochaine séance plénière pour éviter toute irrégularité juridique.

Les commissions COGEST et ACTM soutiennent le projet Chalet d'Orny, mais estiment qu'il reste des points à clarifier concernant les coûts de fonctionnement.

Cela doit être éclairci avant de procéder à des décisions finales afin de garantir la viabilité financière du projet.

#### 02.02. Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette

L'ancienne commune de Vollèges bénéficiait d'un règlement en lien avec le parcage prolongé avec vignette.

Par souci d'égalité de traitement entre les citoyens de la nouvelle commune, le conseil Municipal propose d'instaurer des places de stationnement à max. 48h à Vollèges, comme cela existe sur le secteur de Bagnes.

En attendant qu'un concept de stationnement soit mis en place pour le centre du village de Vollèges, le règlement actuel est remplacé par une directive.

Les membres de la COGEST soutiennent cette démarche et attendent comme annoncé une présentation au CG du concept de stationnement et de mobilité.

#### 02.03. Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

Un projet de règlement avait été proposé au conseil général lors du plénum du 13 septembre 2023, à ce moment-là, des amendements étaient encore en discussion avec la commission ATCM. Le plénum a refusé l'entrée en matière à l'unanimité.

Le règlement proposé a pour but d'encourager la rénovation, les transformations, la requalification ou le remplacement de bâtiments existants en s'assurant du respect du patrimoine bâti et de l'identité spécifique des lieux. De plus une aide pour les toitures en ardoise est apportée.

Le coût annuel pour la commune est estimé à CHF 160'200.- pour 25 demandes, à cela s'ajoutent les subventions déjà existantes à ce jour (directive) pour les couvertures en ardoises pour environ CHF 480'000.- par an (2022 et 2023). De plus un renforcement du service est nécessaire à hauteur de 0.2 EPT.

Ces aides sont complémentaires à d'autres aides fédérales et cantonales, ainsi que d'autres subventions communales pour la rénovation, aide au logement, etc.).

Cette nouvelle version du règlement tient compte des remarques formulées par la commission ATCM qui donne un préavis favorable à ce règlement.

Les membres de la COGEST saluent les efforts fournis par la commune pour la sauvegarde de notre patrimoine.

#### 02.04. Coefficient d'impôts de 1.0

La COGEST a pris note de la proposition du conseil municipal de conserver pour 2025, le coefficient minimal de 1.0.

Dans le Valais romand, les commune d'Hérémece, Trient, Bourg-St-Pierre et Finhaut appliquent également ce coefficient minimal.

Ainsi, la commune Val de Bagnes demeure parmi les plus attractives du canton en matière de fiscalité pour ce qui est de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Cette attractivité ne doit pas être remise en cause.

#### 02.05. Taux d'indexation de 176%

L'indexation du barème d'impôt sur le revenu passant de 173% à 176% permet de compenser les effets de la progression à froid.

Les membres de la COGEST approuvent cette indexation.

## 5. Vote final de la commission

---

#### 02.01. Crédit d'engagement pour le Chalet Orny de CHF 8.6 mios (029.5040.126)

la COGEST propose une non-entrée en matière à l'unanimité des membres présents. Si la proposition de non-entrée en matière devait être refusée, la COGEST donnerait un préavis négatif à l'unanimité des membres présents.

#### 02.02. Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0, l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette

#### 02.03. Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0, le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti

#### 02.04. Coefficient d'impôts de 1.0

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0, le maintien du coefficient d'impôts de 1.0

#### 02.05. Taux d'indexation de 176%

La commission accepte, par 6 voix pour, 0 contre et 0, le taux d'indexation de 176% pour 2025.



## 6. Conclusion de la commission

---

Nous remercions les différents intervenants pour leurs présentations et les réponses aux questions.

Nous vous recommandons d'approuver l'abrogation du règlement sur le parcage, le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti et les décisions fiscale.

S'agissant du crédit d'engagement pour le Chalet Orny, la COGEST propose une non-entrée en matière à l'unanimité des membres présents. Si la proposition de non-entrée en matière devait être refusée, la COGEST donnerait un préavis négatif à l'unanimité des membres présents.

### Pour la commission « COGEST »

Baptiste Darbellay  
Président de commission

Nicolas Egger  
Vice-président de commission

#### **Instructions (Art. 18 RCG) :**

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

#### **Distribution (à la commission)**

Par qui : Le Président de la commission  
Quand : La semaine qui suit la séance  
Comment : Plateforme électronique

#### **Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)**

Par qui : Le Président de la commission  
Quand : 5 jours avant le Plénum  
Comment : Plateforme électronique

#### **Distribution (à la population)**

Par qui : L'Administration communale  
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV  
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



## RAPPORT DU 30.08.2024 DE LA COMMISSION « ATCM »

### OBJET(S) TRAITE(S) : Règlement Patrimoine bâti

#### 01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Commission	24 .07.2024	Date 2	Date 3
Liste des membres	Roserens Stéphane Martin Sacha Fournier Romain Jaillet Constance		
<b>Invités</b>			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)	Gay Pierre-Yves Colin Guillaume Felley Cédric Rossier Dany Besson Félix		

#### 02. Position de la commission sur l'entrée en matière

**Accepte le nouveau règlement du patrimoine bâti**

#### 03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

Pour rappel, le projet a été présenté en ATCM le 14 mai 2024.

Les commentaires de la commission ont été reçus par le service le 10 juillet 2024.

Les modifications demandées sont présentées par Guillaume Colin et figurent dans le tableau de synthèse.

**Article 4** : Notre commission a longuement débattu de ce point, en particulier de la valorisation des travaux personnels. Il apparaît évident que la pose d'ardoises de toiture nécessite un savoir-faire particulier et que sa mauvaise mise en œuvre peut engendrer des risques de responsabilité (chute de pierres d'une toiture). C'est pourquoi la commission s'est ralliée à l'avis de la commune selon lequel ces travaux doivent être entrepris par des entreprises qualifiées.

**Article 7** : Concernant le commentaire n° 3, le service a pris note qu'un guide est demandé par la commission. Cependant, la question du timing doit être clarifiée (il serait peut-être plus opportun de le faire après les inventaires qui seront réalisés).



**Article 8** : Les pourcentages pourront être modifiés par le biais d'une modification du règlement. Il a été décidé de ne pas les inclure en annexe.

**Article 15** : La commune a accepté, suite à notre demande, de prendre à sa charge les frais administratifs liés à une demande de subvention.

Notre commission rappelle la genèse de l'initiative de l'époque visant à mettre en place une subvention pour les ardoises. L'objectif était d'embellir les bâtiments patrimoniaux (raccards, maisons villageoises, granges, etc.) visibles depuis les hauteurs de nos pistes. Malheureusement, ce règlement ne couvre pas les bâtiments « hors zone à bâtir/anciennement zone mayen » qui ont une valeur historique, tels que les anciens hameaux (quartier Marmotte, fond de vallée, etc.), qui devraient, selon nous, également bénéficier d'une telle subvention.

Monsieur Pierre-Yves Gay s'est engagé à évaluer la possibilité d'étendre cette subvention à ces zones et reviendra vers nous avant le plénum. Une modification de ce règlement pourrait être envisagée en lien avec la révision du PAZ et du RCCZ, en intégrant ces secteurs. Nous encourageons donc la prochaine législature à rester attentive à ce point.

---

#### 04. Vote final de la commission (préavis)

---

Le 24 juillet, à Vollèges, le règlement a été accepté à l'unanimité par les membres présents, qui ont également émis un préavis favorable à ce règlement.

---

#### 05. Conclusion de la commission

---

Après plus d'une année de débats et un report de vote de ce règlement l'amendement de ATCM lors du plénum du 13 septembre 2023, nous remercions le dicastère qui a entendu la plupart de nos remarques et suggestions, ainsi que pour tout le travail que cela a demandé.

Nous saluons la décision du conseil municipal d'avoir traité séparément le règlement concernant les panneaux solaires et de l'avoir intégré dans le règlement adéquat.

Ce règlement était très important pour notre commission, et de nombreuses remarques et contributions ont été transmises par plusieurs conseillers généraux impliqués, que ce soit par leur travail ou d'autres moyens.

Nous les remercions pour le temps et les efforts consacrés au patrimoine bâti, ainsi que pour leur présence en commission afin de débattre de ce sujet pointu. Nous espérons que ce règlement saura satisfaire tous les professionnels de la branche de la construction, qui est d'une grande importance pour le développement de notre commune.

**La commission propose donc aux membres du conseil général d'accepter ce nouveau règlement sur le patrimoine bâti.**

Vollèges, le 30.08.2024

**Pour la commission « ATCM »**

Stéphane Roserens  
Président





**Instructions :**

**Distribution (à la commission)**

Par qui : Le Président de la commission

Quand : La semaine qui suit la séance

Comment : Plateforme électronique

**Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)**

Par qui : Le Président de la commission

Quand : 5 jours avant le Plénum

Comment : Plateforme électronique

**Distribution (à la population)**

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION « TPE » DU 04.09.2024 NO 05

Lieu : CAD Vollèges  
Heure : 19h30

Présidence : Lionel Saillen

Présents : Claude Farquet Gabriel Délitroz  
Martine Tristan Cédric Terrettaz

Rapporteur : Lionel Saillen

Excusé(s) : Félix Besson et Sylvain Morand

Invité(s) : --

### ORDRE DU JOUR :

- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation – modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation - suivi du dernier procès-verbal
- 04 Règlement Gestion des déchets
- 05 Règlement des eaux usées
- 06 Comptes 2023 Questions en fonction de vos attributions
- 07 Règlement de police
- 08 Demande de cautionnement
- 09 Tour de table / PAZ Félix



## PROCES VERBAL du 04.09.2024

Ouverture de la séance à 19h30.

---

### 01 Contrôle des présences

---

Retenu par des obligations, Félix Besson viendra soit en retard soit pas du tout, dito pour Sylvain Morand.

---

### 02 Approbation – modification de l'ordre du jour

---

Objets à traiter

- 04 Crédit d'engagement pour le Chalet Orny
- 05 Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette
- 06 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti
- 07 Coefficient d'impôts de 1.0
- 08 Taux d'indexation de 176%
- 09 Tour de table et divers

---

### 03 Approbation – suivi du dernier procès-verbal

---

Tout en ordre.

---

### 04 Crédit d'engagement pour le Chalet Orny de 8.6 mios

---

Le projet « cerf-volant » du futur chalet Orny a remporté le concours. Espace de rencontre destiné à accueillir la population locale. Ce bâtiment abritera également une bibliothèque-ludothèque, des bureaux administratifs, ...

Il s'avère que malgré la qualité du projet, plusieurs éléments relatifs aux coûts, aux frais de fonctionnement notamment restent encore en attente d'éclaircissement.

Une bibliothèque y sera installée ; qu'en sera-t-il de l'ancien chalet – bibliothèque situé à proximité du tennis de l'Ermitage ?

**La commission accepte à l'unanimité des membres présents de suivre les avis de la commission ATCM et de la COGEST.**





---

#### 05 Abrogation du règlement de parcage

---

**La Commission est en adéquation avec cette mesure.**

Pour le bien-être des citoyens, il s'avère nécessaire par la suite de s'assurer que tous les villages et hameaux possèdent un parking bien indiqué et marqué au sol.

---

#### 06 Nouveau règlement relatif au patrimoine bâti

---

Nous sommes ravis d'avoir la version avant le passage au Conseil d'Etat. Nous saluons le travail des membres qui ont œuvré sur ce sujet notamment un membre de notre commission.

**Le nouveau règlement est accepté à l'unanimité des membres présents.**

---

#### 07 Coefficient d'impôts à 1.0

---

**Le coefficient est accepté clairement à l'unanimité.**

---

#### 08 Taux d'indexation à 176%

---

**Le taux d'indexation est accepté.**

---

#### 09 Tour de table

---

*Qui a donné l'autorisation de fermeture des routes pour le Ride the Alps  
Polaris à Verbier secteur centre sportif ? Fin de l'école suisse de ski « la Fantastique » ?*

**Pour la commission « TPE »**

04.09.2024

Lionel Saillen  
Président de commission



## RAPPORT DE COMMISSION « TCS »

Concernant Plénum

Du 11.09.2024

### 1. Tableau des présences

Commission	05.09.2024	Date 2	Date 3
Bruchez Sari	P		
Maret Gérald	P		
Bourgeois Laurence	P		
Bratter Marcus	E		
Deslarzes Frédéric	A		
Leijonhufvud Ebba	P		
Vincent Angeline	E		
<b>Invités</b>			
Liste des membres invités			
(Bureau, exécutif,	Vincent Michellod		
intervenant externe, ...)			
	Bertrand Deslarzes		

### 2. Objet(s) concerné(s)

- 01 Crédit d'engagement pour le Chalet Orny de CHF 8.6 mios (029.5040.126)
- 02 Abrogation du règlement sur le parcage prolongé avec vignette
- 03 Approbation du nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti
- 04 Coefficient d'impôts de 1.0
- 05 Taux d'indexation de 176 %

### 3. Position de la commission sur l'entrée en matière

- 01 Crédit d'engagement pour le Chalet Orny de CHF 8.6 mios (029.5040.126)

### 4. Discussions de détail

Nous remercions le dicastère ATCM, ainsi que son directeur opérationnel Guillaume Colin pour leur présentation détaillée et le temps pris afin de répondre à nos questions.

Dans un contexte ultra compétitif, nous nous devons de continuellement améliorer notre offre et nos infrastructures afin de répondre à une clientèle et des habitants toujours plus exigeants.

Nous pensons que le Chalet Orny permettra de répondre à un besoin identifié pour les familles et nos citoyens désespérément à la recherche d'activités, d'espaces de rencontre et de lieux culturels en cas de mauvais temps.

Si le projet du centre sportif a redémarré, la phase II est pour le moins loin d'être achevée. Par conséquent, nous ne pouvons que constater que le temps politique est souvent sujet à de nombreux obstacles, entre le démarrage d'un projet et sa réalisation.

Ayant conscience aussi que nous vivons une époque complexe qualifiée par beaucoup d'incertitudes, d'ambiguïté et de volatilité, nous exposant à plus de risque et une difficulté accrue à planifier avec précision les coûts d'exécution d'un projet, nous pensons toutefois que cette réalité ne doit pas pour autant nous pousser à l'immobilisme.

## 5. Vote final de la commission

---

La commission accepte par 5 voix et 2 abstentions le crédit d'engagement total de 8,6 millions pour le Chalet Orny.

Tous les autres sujets de discussion du point 02,03,04 et 05 sont également acceptés à la majorité.

### Pour la commission « TCS »

Sari Bruchez

Présidente de commission

#### **Instructions (Art. 18 RCG) :**

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

#### **Distribution (à la commission)**

Par qui : Le Président de la commission  
 Quand : La semaine qui suit la séance  
 Comment : Plateforme électronique

#### **Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)**

Par qui : Le Président de la commission  
 Quand : 5 jours avant le Plénum  
 Comment : Plateforme électronique

**Distribution (à la population)**

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet